

le quotidien des sans-papiers

bulletin d'information et d'alerte

n°31 | jeudi 24 avril 2009 | 1 euro

Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État.
Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé. Déclaration universelle des Droits de l'Homme

Face à la crise

La situation des sans-papiers s'envenime

GRANDE BRETAGNE

L'Angleterre n'a plus
rien de l'eldorado

ITALIE :

Une dérive fascisante ?

Les médecins sommés de dénoncer leurs patients
Des « rondes citoyennes » anti-étrangers et sans domiciles

FRANCE

Chasse aux citoyens coupable de délit d'humanité
Des camps d'internements pour les Rroms ?
Un camp de détention anglais à Calais ?

EUROPE FORTERESSE

Révoltes du désespoir dans les camps de rétention
à Malte et Lampedusa

Le site du Quotidien des Sans-Papiers : <http://sanspapiers.info>

Fermeture des frontières européennes

PAS DE CALAIS

Un camp de détention anglais à Calais ?

Londres est en négociations avec Paris pour établir un nouveau camp de détention dans les environs de Calais pour les migrants tentant de se rendre illégalement en Grande-Bretagne. Un tel projet pourrait aboutir à la création d'une zone échappant aux droits communs tant britanniques que Français.

Le ministre britannique de l'Immigration Phil Woolas a fait cette annonce mardi 17 mars : Les migrants devraient être détenus dans ce centre dès lors qu'ils échouent à satisfaire aux contrôles de l'immigration britannique avant d'être renvoyés dans leur pays par des vols charters organisés par le ministère britannique de l'Intérieur, a expliqué Phil Woolas. « *Nous voulons donner plus de publicité aux expulsions parce nous voulons envoyer le message jusqu'en Afghanistan et en Irak que la Grande-Bretagne n'est pas la Terre promise* », a-t-il déclaré.

Le projet de centre de détention et de vols charters qui pourraient rapatrier des centaines de migrants illégaux vers Kaboul en Afghanistan et Erbil dans le nord de l'Irak, fait partie d'un ensemble de mesures étudiées par la France et la Grande-Bretagne et destinées à combattre l'immigration illégale à travers la Manche.

« *Nous sommes dans une guerre 24h/24 avec les trafiquants* » d'êtres humains, a souligné le ministre. Selon lui, le projet n'en est encore qu'au stade des discussions, Londres espérant parvenir à un accord vers la fin avril, avant un sommet franco-britannique prévu à la mi-mai.

Des centaines de candidats à l'immigration en Grande-Bretagne, pour la plupart des réfugiés irakiens et afghans, vivent dans des conditions très précaires dans les environs de Calais dans l'espoir d'embarquer clandestinement sur un ferry pour la Grande-Bretagne. M. Woolas a souligné que ce camp ne ressemblerait pas au camp de réfugiés de Sangatte, où la Croix-Rouge offrait hébergement et alimentation aux migrants, et qui a été fermé en 2002. « *Nous ne cherchons pas à obtenir une situation parallèle à celle de Sangatte* », a-t-il déclaré, expliquant que c'était le renforcement des frontières britanniques qui était avant tout recherché.

[Sources : AFP, samedi 21 mars 2009]

VUE DE GRANDE BRETAGNE

Guantanamo en Calais

Le projet d'implanter dans le port français un centre de rétention sous juridiction britannique soulève bien des questions. Londres et Paris espèrent ainsi s'affranchir des lois et traités internationaux et expulser plus facilement les demandeurs d'asile

Londres et Paris ont engagé des discussions sur la création d'un nouveau centre pour immigrés clandestins sur les docks de Calais. Un centre qui serait un bout de territoire britannique pour tout ce qui concerne les lois sur l'immigration et permettrait de renvoyer facilement chez eux les déboutés du droit d'asile. Même si les deux gouvernements ne se sont pas encore entendus sur tous les termes de l'accord, ils comptent exploiter l'ambiguïté du statut légal de la "zone de contrôle" britannique créée en 2003 sur le port de Calais [les officiers d'immigration britanniques peuvent y effectuer des contrôles d'identité et y "pratiquer des recherches au moyen de matériels électroniques ou d'équipes cynophiles"], pour surmonter les difficultés juridiques qui empêchent actuellement l'expulsion des demandeurs d'asile vers leur pays d'origine.

L'idée – dont ont débattu les ministres de l'Immigration britannique et français en février – est de battre à leur propre jeu les demandeurs d'asile et les passeurs qui les amènent dans le nord de la France. À l'heure actuelle, les immigrants rassemblés à Calais, pour la plupart originaires d'Afghanistan, du Kurdistan et de la corne de l'Afrique, profitent des contradictions et des zones d'ombre dans les législations européenne et internationale sur l'immigration et l'asile pour éviter d'être expulsés de l'Hexagone. Peu importe qu'ils se fassent prendre à de multiples reprises ; à chaque fois, ils sont libérés et tentent de nouveau d'entrer illégalement au Royaume-Uni.

Si le projet se concrétise, il ne manquera pas d'attirer l'attention des organisations de défense des droits de l'homme et des libertés civiques. Celles-ci pourraient établir un parallèle entre la création de ce centre doté d'un statut extraterritorial en territoire français et la prison de Guantanamo [sise en territoire cubain, sous juridiction américaine, mais dont l'"extraterritorialité" lui a permis d'éviter pendant des années d'appliquer la justice ordinaire des États-Unis]. Même si les demandeurs d'asile ne devraient y séjourner que pour une courte période et y recevraient un traitement humain, ils se retrouveraient dans un vide juridique.

L'existence de discussions franco-britanniques sur ce sujet a été révélée par le ministre de l'Immigration britannique Phil Woolas. Selon lui, les clandestins seraient gardés dans ce nouveau "centre de détention [sic], après être passés par les services d'immigration britanniques" sur les docks de Calais. Déboutés, ils seraient alors renvoyés vers leurs pays d'origine sur des vols charters. Londres et Paris comptent ainsi "adresser un message" aux

immigrants et à leurs passeurs, pour reprendre les termes de Woolas. « *Nous voulons braquer les projecteurs sur les expulsions, pour qu'il soit bien clair en Afghanistan et en Irak que le Royaume-Uni n'est pas la Terre promise.* »

La presse britannique a tourné en ridicule les commentaires du ministre, après qu'il eut essuyé le soir même une rebuffade de son homologue français Eric Besson. En réalité, Besson n'a pas démenti les propos de Woolas. Il a simplement expliqué que la France n'avait pas l'intention de construire un nouveau Sangatte – ce qui n'est pas la même chose. Le gouvernement français est furieux et embarrassé, parce que l'expression “centre de détention” a une sinistre connotation historique à l'oreille des Français. Paris préfère parler de “centre de rétention”. Les termes les plus importants employés par Woolas sont passés inaperçus au milieu des railleries dont il a fait l'objet. Le nouveau centre – de détention ou de rétention – serait construit au-delà de la ligne délimitant les services d'immigration britanniques sur les quais de Calais.

CHANGER LA RÈGLE DU JEU

La UK Border Agency, l'agence des frontières britannique, a également fait allusion au projet. « *Nous sommes décidés à travailler avec les Français pour faire en sorte que nos frontières soient parmi les plus difficiles à franchir dans le monde, et nous envisageons toutes les possibilités* », a déclaré l'agence. « *Le ministre de l'Immigration a rencontré le mois dernier son homologue français pour réfléchir aux différentes options, et des discussions sont en cours sur les infrastructures à bâtir dans le port de Calais.* »

En 2003, la France et le Royaume-Uni ont conclu un traité sur des “contrôles frontaliers juxtaposés”, dans le cadre d'un accord permettant la fermeture du camp de Sangatte. La police des frontières française opère, armée, à Douvres dans une “zone de contrôle” qui reste partie intégrante du Royaume-Uni mais qui est pour certains aspects sous juridiction française. Les agents de l'immi-

gration britannique, eux, ont la haute main sur une “zone de contrôle” similaire sur les quais de Calais, où s'appliquent certains aspects de la loi britannique mais sur laquelle la France continue d'exercer sa souveraineté. Les négociations portent donc sur le statut binational ambigu de cette zone “britannique” à Calais, première “incursion” britannique dans cette ville depuis près de cinq cents ans. [Calais a été repris à l'Angleterre en 1558.] À l'heure actuelle, les tribunaux français refusent de renvoyer les clandestins dans leurs pays, où ils risquent la persécution. Ceux qui cherchent à entrer au Royaume-Uni ne veulent surtout pas demander l'asile en France. Car, en cas de refus de l'administration – et en vertu des traités internationaux et européens – ils n'auraient plus le droit de déposer une demande au Royaume-Uni. Or ces candidats à l'immigration restent convaincus que ce dernier leur offre de bien meilleures perspectives que la France.

Généralement, les candidats à l'immigration arrivent sur les docks de Calais et se font arrêter avant ou après avoir pu se cacher dans un camion. Relâchés par les autorités françaises au bout de quelques jours, ils reviennent à Calais et tentent leur chance une nouvelle fois. Le plan franco-britannique permettra, espère-t-on officiellement, de changer la règle du jeu. Reste à savoir dans quelle mesure. Les illégaux pourraient être renvoyés dans leur pays sans relever de la loi française ou britannique – mais une telle éventualité sera contestée par les défenseurs des droits de l'homme. Par ailleurs, un centre de rétention dans les docks permettrait aux autorités de faire pression sur les immigrants pour qu'ils demandent l'asile en France, faute de quoi on les renverrait directement d'où ils viennent. Londres et Paris espèrent avoir suffisamment avancé sur ce dossier pour faire une déclaration commune quand le président Sarkozy et le Premier ministre Brown se rencontreront, en mai.

[Source : *The Independent*]

LE MEILLEUR DES MONDES

Nouvelles frontières... Nouvelles technologies de contrôles

Technologies inédites de surveillance, centres de rétention offshore, panoplie toujours plus vaste de catégories de visas... Autant de vaines tentatives d'endiguer et de canaliser les mouvements de populations.

Les technologies et les architectures de frontière prolifèrent autour et au-delà des murs du contrôle migratoire. Ces technologies ont pour but de trier, effacer, enfermer, ralentir ;

de séparer ce qui a potentiellement de la valeur de ce qui n'en a pas ; d'ériger des frontières à l'intérieur et autour des États et des individus.

« Tiers monde » et « premier monde », colonie et empire, travail salarié et travail précaire ou servile : ces distinctions sont ébranlées par les mouvements de populations sans précédent que connaît le monde depuis la fin du XXe siècle. Les flux

ont changé de cap, se sont inversés, les (ex-)colonisés sont allés vers les colonisateurs. Avec, pour conséquences, la militarisation des forces de police, la surveillance préventive, le recours accru au confinement comme moyen d'assurer le maintien de l'ordre, une peur diffuse et une suspicion qui ne se limitent plus aux “marges”. Ces technologies en forte expansion, qui visent à déplacer la

misère chez les autres, laissent souvent derrière elles un sillage de mort et de souffrance. Mais leur essor est la preuve que les murs ne peuvent rien face à des mouvements qui restent indétectables tant qu'ils ne se sont pas produits.

SUPERFLUIDITÉ

La superfluidité est le mouvement du surnuméraire à la limite du détectable. Elle provoque le vide juridique du centre de rétention. Elle détermine le sort des apatrides ; de ceux qui vivent indéfiniment dans des aéroports, des camps frontaliers administrés par l'ONU ou des campements sauvages ; des sans domicile fixe ; des personnes évacuées en vertu des décrets d'urgence de la catastrophe naturalisée ; de ceux qui travaillent sous la menace constante de l'expulsion, avec la panoplie toujours plus vaste de catégories de visas et de clauses sur le travail servile. La superfluidité, c'est du mouvement endigué et canalisé à la fois, l'excès étant laissé en suspens et rendu captif à des fins de tri. Et, entre ceux qui sont qualifiés de "populations flottantes" (comme les hordes de migrants intérieurs en Chine) et ceux qui sont rendus superflus après calcul de leur valeur potentielle, il y a le centre de rétention offshore, ancré à proximité des côtes de la citoyenneté.

EXTERRITORIALITÉ

Au retour du bateau prison correspond le recours à des frontières juridiques et économiques mouvantes opérant en flux tendu. L'exterritorialité n'est ni totalement légale ni tout à fait illégale. Elle est le non-espace légalement institué dans lequel tout devient possible. Elle est l'architecture de l'ambiguïté morale, un camouflage spatial ; la typologie du techniquement non-existant et du minutieusement surveillé. Elle est ce qui programme la superfluidité, la transcrit dans le paysage – des fragments de territorialité déterritorialisés de façon à rétablir des frontières

et des droits de passage. C'est le centre de rétention de migrants offshore testé par le gouvernement australien dans le Pacifique et exporté vers la Libye via l'Union européenne. Ce sont l'État fantôme et les milices privées, les pratiques de transfèrement de prisonniers et de sous-traitance de la torture, les zones franches d'exportation et les régions de maquiladoras [nom donné au Mexique aux usines de sous-traitance et d'assemblage pour l'exportation]. Ce sont la base militaire américaine de Guantanamo Bay à l'extrémité de Cuba, le nombre croissant d'"officiers de liaison" européens, australiens et canadiens en poste dans les aéroports du monde entier pour effectuer des contrôles préventifs de passeports. L'exterritorialité est la frontière rendue transportable, parce que la variable significative qu'il s'agit de contenir et de contrôler n'est autre que le déplacement des corps.

IDENTIFICATION

Les techniques de biométrie et de surveillance font de chacun un suspect sur lequel ne pèse aucune charge particulière. Ce sont les principes de mesure et de classement appliqués à la peau, à l'œil, à l'ossature, à la démarche, à la voix, à l'affect, au comportement. C'est la question du garde-frontière « Halte ! Qui va là ? » – question qui fait de l'identification la condition du franchissement de la frontière – multipliée et (post) industrialisée. Ce que l'on retient surtout de ces rejets high-tech de la phrénologie et de l'eugénisme que sont la biométrie et la surveillance, ce sont les erreurs scandaleuses (et parfois mortelles) d'identification qu'elles induisent, leur coût et leur extraordinaire fiasco. L'identification formelle est contrariée de façon récurrente par le mouvement.

Quelqu'un grimace, quelqu'un d'autre se retourne ou bouge un tout petit peu, court trop vite, parle du nez, se tord nerveusement les mains. Les mouvements ne peuvent être

fixés sous forme de données ou d'images qu'une fois qu'ils ont eu lieu. Ce qui fait qu'un corps n'est pas un objet est ce qui rend les technologies de reconnaissance défailtantes. (...)

EN DESSOUS

Ces vingt dernières années, des tunnels ont été creusés sous les deux frontières qui font le plus souvent l'actualité. Depuis le lancement aux États-Unis de l'opération Gatekeeper [mise en œuvre en 1994 pour sécuriser la frontière avec le Mexique et endiguer l'immigration clandestine], quelque 70 tunnels ont été découverts le long de la frontière américano-mexicaine, dont l'un de plus de 1,5 kilomètre de long. Le sous-sol de la bande de Gaza est percé de centaines de tunnels au niveau de la frontière avec Israël et de celle avec l'Égypte, et l'on en découvre de nouveaux quasiment toutes les semaines.

Partout où il y a des frontières, les gens trouvent le moyen de les contourner, de sauter par-dessus, de passer à travers ou en dessous. Ce qui est en excès déborde, s'infiltré par les fissures, les élargit, en ouvre de nouvelles. Dans ce domaine, l'expérimentation est capitale. En matière de franchissement des frontières, ce qui marche déjoue ce qui est établi. Sans chercher à revendiquer un territoire, sans s'articuler sur la visibilité et la reconnaissance, l'acte même du franchissement des frontières se produit comme il peut. La transformation et la prolifération des technologies frontalières sont des tentatives pour s'adapter à cette expérimentation, pour la devancer en allant dans son sens, pour la circonscrire et la dévier. En cherchant à réimposer le présent rétrospectivement et indéfiniment, elles sont le décalque architectural et technologique de mouvements déjà engagés et souvent disparus depuis longtemps.

[Source : *Courrier International*]

Chasseurs de clandestins en ligne

Les autorités américaines ont installé des webcams de surveillance tout au long de ses 2 000 kilomètres. Ils disposent ainsi de volontaires connectés au Net pour la surveiller.

Les États-Unis possèdent désormais une arme improbable dans la lutte qu'ils mènent contre le trafic de drogue et l'immigration clandestine à la frontière avec le Mexique : les clients des pubs australiens. Ces derniers sont l'élément le plus exotique de la vaste milice high-tech bénévole recrutée pour contribuer à la « protection » de la frontière. Toute personne possédant un accès à Internet peut désormais patrouiller le long de cette frontière de 2.000 km grâce à un réseau de webcams. Une fois connectés, les volontaires passent des heures à scruter le paysage et sont priés de contacter les autorités par courriel dès qu'ils aperçoivent des individus, des véhicules ou des bateaux en provenance du Mexique se dirigeant vers les États-Unis.

Plus de 100 000 internautes se sont engagés en ligne dans cette police des frontières virtuelle, selon l'appellation de Ron Reay, le directeur de la Texas Border Sheriff's Coalition, une organisation qui réunit vingt comtés où l'immigration clandestine et le trafic d'armes et de drogue sont florissants. « On a reçu des courriels qui disaient : "Salut, mon pote. On vous surveille la frontière depuis le pub en Australie" », explique-t-il. Les quinze premières caméras de ce réseau qui en comptera 2000 ont commencé à fonctionner en novembre 2008. Depuis, les autorités affirment que les signalements envoyés ont permis de saisir plus de 907 kilos de marijuana et d'intervenir une trentaine de fois pour renvoyer des candidats à l'immi-

gration. Certains de ces renseignements venaient d'Europe, d'Asie et de plus loin encore, mais la plupart des guetteurs en ligne résident au Texas, au Nouveau-Mexique et en Arizona, trois des quatre États qui jouxtent le Mexique.

Les caméras installées ont été achetées grâce à une allocation de l'État de deux millions de dollars. Ces fonds financent également le site Internet du projet, une entreprise mixte qui est dirigée par la société de réseau social Blue-Servo. Pour ses adversaires, ce projet est la « frontière Google parfaite » et les caméras n'ont pas vraiment d'effet dissuasif. « Pour assurer la sécurité des frontières, il faut des professionnels entraînés, pas les clients des pubs de Perth », estime Eliot Shapleigh, un membre du Sénat du Texas qui réside à El Paso. Le projet n'a, selon lui, permis que quelques arrestations. « Il ne sert absolument pas les objectifs de sécurité mis en avant par le gouverneur, il courtise les extrémistes à des fins politiques et, avec deux arrestations seulement, ce n'est pas un moyen efficace de dépenser deux millions de dollars. » Eliot Shapleigh et ses camarades du Parti démocrate comptent s'opposer au renouvellement du financement de ce système dans le courant de l'année.

Pour Bob Parker, en revanche, garde-côte à la retraite qui passe jusqu'à huit heures par jour à surveiller le Mexique depuis son ordinateur, il est important de garder un œil sur la frontière. « C'est un pays de sauvages là-bas, avec toute cette violence liée à la drogue. Ce n'est qu'une question de temps avant que tout ça arrive ici. »

[Source : The Guardian]

Contrôle des frontières au service de l'action Eurotunnel

CercleFinance.com vante les vertus financières du contrôle de la frontière franco-britannique pour les actionnaires d'Eurotunnel. Voici ce que ce site, qui se présente comme aide à la décision pour les investisseurs, publie en ligne :

« Jacques Gounon, Président-Directeur général de Groupe Eurotunnel, a signé aujourd'hui un accord avec Phil Woolas, ministre britannique de l'Immigration et des Frontières. Cet accord permettra d'améliorer l'efficacité des contrôles frontaliers au tunnel sous la Manche.

Eurotunnel et l'agence britannique de l'immigration vont travailler ensemble pour assurer le transfert d'informations en temps réel sur la qualité des personnes franchissant la frontière.

Grâce à un large éventail d'outils spécialisés affectés aux contrôles frontaliers et à la sûreté des terminaux d'Eurotunnel (Euroscan, scanner à ondes passives millimétriques, détecteurs de CO₂ et de battements de coeur) il a été rendu impossible aux migrants de traverser illégalement le tunnel sous la Manche. Eurotunnel emploie actuellement environ 150 personnes spécialement affectées à la sûreté du terminal de Coquelles.

Eurotunnel est le leader du Transmanche grâce à ses avantages concurrentiels : rapidité, facilité, fiabilité. Réduire le temps consacré aux contrôles frontaliers tout en assurant la sûreté de nos clients et de notre infrastructure est essentiel pour la qualité de notre service, a déclaré Jacques Gounon, Président-Directeur général de Groupe Eurotunnel.

La frontière entre la France et l'Angleterre est une des plus denses au monde. Nous utilisons les technologies les plus modernes pour détecter les personnes et les matériels à haut risque, tout en facilitant le commerce légal ainsi que les voyages qui profitent à l'économie de la Grande-Bretagne, a indiqué Phil Woolas, ministre britannique de l'Immigration et des Frontières. »

[Source : Cercle Finance]

**Imprimez
diffusez
le quotidien des sans-papiers**

La sécu au service de la chasse aux sans-papiers ?

« On veut qu'il soit dit par la direction générale que la sécurité sociale ne met pas ses équipes au service de la chasse aux sans-papiers menée par le gouvernement ». C'est Jean-François Naton, conseiller confédéral de la CGT, responsable du secteur travail/santé qui parle. Demain, jeudi 5 mars, ce responsable syndical va « intervenir fortement lors du conseil d'administration de la Cnam (caisse nationale d'assurance maladie, ndlr) » : il va demander à la direction de s'expliquer sur l'interpellation d'un sans-papiers dans les locaux de la caisse d'Auxerre (Yonne).

Le 3 février, Helder Dos Santos, citoyen angolais sans papiers, malade et gravement handicapé, hébergé par Emmaüs, vient se renseigner sur l'aide médicale d'État (AME). « Au lieu de cela, vos services ont appelé la police qui est venue procéder à son interpellation sur place », avait dénoncé Hubert Trapet, président d'Emmaüs de l'Yonne, dans un courrier adressé au directeur de la CPAM de l'Yonne.

Compte tenu de son état de santé, Helder Dos Santos a été remis en liberté le jour même. L'Observatoire du droit à la santé des étrangers (ODSE), collectif regroupant notamment Aides, la Cimade, Médecins du Monde ou le Mrap, s'était ému des conditions de cette interpellation, appelant la Cnam à « réaffirmer que les sans-papiers qui demandent l'AME (Aide médicale d'État) ne seront jamais piégés par les caisses primaires du simple fait qu'ils sont en séjour irrégulier ». Pour toute réponse, le directeur de la caisse avait revendiqué cette action au nom du « professionnalisme » et jugé que ses agents avaient agi « sans zèle, ni faiblesse ».

D'après Didier Maille, du Comité médical pour les exilés (Comede), cette affaire a un précédent. « Un agent de la CPAM d'Arpajon (Essonne) avait appelé la police. Celle-ci a demandé à parler à l'étranger. L'agent lui a passé le combiné. Les flics ont convoqué le type. Celui-ci s'est rendu à la convocation et s'est fait arrêter au commissariat, mais a finalement été remis en liberté grâce à l'intervention de la Cimade ».

Pour les associations, l'affaire de l'Yonne crée un dangereux précédent. « Nous avons toujours rassuré les malades en leur disant que la sécu n'est pas la police. Cette affaire envoie un message très dramatique. Qu'est-ce qu'on va dire aux étrangers maintenant ? » interroge Didier Maille.

Pour l'heure, Roselyne Bachelot, la ministre de la Santé dont dépend la direction de la sécurité sociale, n'a pas réagi. Pas plus qu'Eric Besson, le ministre de l'Immigration. Mais le gouvernement ayant exigé de certaines administrations - comme l'inspection du travail - qu'elles coopèrent dans la chasse aux sans-papiers, associations et syndicats espèrent qu'aucune consigne en ce sens n'a été donnée à la Sécurité sociale. Demain, Jean-François Naton va officiellement interroger sa direction sur ce point.

De son côté, Sud-protection sociale a appelé les salariés du secteur « à refuser des comportements contraires à leurs missions et à l'esprit de solidarité qui anime la Sécurité sociale ».

[Source : liberation.fr]

Les invisibles tiennent le haut de l'affiche

À l'heure où l'on cherche à les rendre invisibles, films de fiction et documentaires mettent les migrants clandestins en pleine lumière.

Depuis quelques temps, en effet, le cinéma offre une place de choix aux migrants et exilés en les plaçant, au cœur de récits plus ou moins romancés. Dans « Eden à l'Ouest », Costa-Gavras retrace l'épopée mi-pathétique mi-burlesque d'un aspirant au paradis occidental. Dans « Welcome », Philippe Lioret raconte la fin de parcours tragique d'un jeune réfugié kurde échoué à Calais. À la croisée de la fiction et de la réalité, l'Espagnol Gerardo Olivares dénonce les terribles conditions dans lesquelles les émigrés africains tentent de rallier une vie meilleure dans 14 Kilomètres tandis qu'Emmanuel Finkiel auteur de *Nulle Part, terre promise* sillonne l'Europe d'aujourd'hui avec un trio de candidats à l'exil.

LES DOCUMENTARISTES SE MOBILISENT

Les documentaristes se sont eux aussi emparés du sujet. Ils en livrent un éclairage brut, sans concession : Tourné en même temps que *Welcome*, dans le port de Calais, « No comment » réalisé par Nathalie Loubeyre est une plongée sobre et poignante dans le quotidien des migrants. Six ans après la fermeture de Sangatte, ces hommes venus du Kurdistan, de Somalie, de Palestine ou d'Afghanistan ont tous la même destination : l'Angleterre. Nathalie Loubeyre filme au plus près des êtres, en plans serrés sur les visages et les gestes, comme pour redonner aux parias l'humanité que les statistiques leur ôtent (seuls 4 à 5 % d'entre eux obtiendront finalement le statut de réfugié en Angleterre).

Loin d'une représentation misérabiliste, Nathalie Loubeyre glisse dans les interstices de cette chronique de l'attente des instants presque légers, volés à la détresse : c'est un homme qui fredonne une chanson de son pays, une discussion drolatique autour d'un feu de camp.

Du petit jour au crépuscule, la cinéaste accompagne les clandestins dans leur quotidien. Le rituel des douches, les repas servis par les bénévoles, pris à la va vite sur les quais, les nuits courtes et froides à l'abri de buissons familiales en bord de route, « jungle » sinistre où la police vient faire du chiffre. Ce sont les scènes

Assez d'intimidation des militants qui veillent au respect des droits fondamentaux des étrangers !

ordinaires de la vie d'un migrant au porte de son Eldorado. Le tout sous l'œil impavide des « bourgeois de Calais ». Car ce sont deux réalités qui se font face sans se croiser jamais. D'un côté, les marges de la ville, les hangars désertés et venteux, les terrains vagues envahis de déchets où sont retranchés les réfugiés, de l'autre, la façade propre d'une cité portuaire sans histoire. Ce face à face silencieux, Nathalie Loubeyre le met en scène simplement, en quelques plans qui en disent long sur notre capacité à fermer les yeux.

Comme son titre l'indique, *No Comment* fait plus qu'assumer ce refus de la voix off : il le revendique. Olivier Dury, le réalisateur de *Mirages*, s'autorise quelques phrases d'introduction, mais laisse très vite parler d'elle-même la triste cohorte des migrants en plein désert. La ressemblance avec *No comment* entre les deux films s'arrêtent à peu près là. Car si Nathalie Loubeyre a choisi de saisir une réalité à l'arrêt, le temps d'une escale entre deux voyages, Olivier Dury, lui, opte pour l'immersion et le mouvement. Expérience sensorielle déroutante, son film nous embarque sur la route empruntée chaque jour par des dizaines d'émigrants africains. Quelque part dans le désert, entre le Niger et l'Algérie.

Le film déroule le redoutable périple des migrants : le début du voyage, la première fois que ces hommes vont traverser illégalement une frontière, le moment terrifiant du passage à la clandestinité. Comme un écho minéral à la chimère de la terre promise, les mirages du désert ondulent à l'horizon de cette route de l'exil. Et quelle route. Entassés par dizaines dans des pick-ups bons pour la casse, les hommes bravent le vent et les sables dans des conditions infernales. Avec Olivier Dury, on suit ces convois improbables, on regarde les premiers hommes tombés d'épuisement et l'on rit, sans le vouloir, en entendant le commentaire du chauffeur : « *Ils tombent, puis ils remontent, puis ils retombent. Ils n'ont pas l'habitude de voyager...* » En nous rendant l'expérience terriblement concrète et sensible, *Mirages* contribue lui aussi à ouvrir les yeux des spectateurs.

[Source : *Courrier International*]

Trois militants engagés aux côtés des exilés du Pas-de-Calais - deux de l'association Terre d'errance et un du Collectif C'Sur de Calais - ont été interrogés, le 25 février 2009, par la Police aux frontières (PAF) sur commission rogatoire d'un juge d'instruction de Béthune. Pour l'une d'entre eux, la police a procédé avec son sens habituel des civilités : interpellation spectaculaire à son domicile au petit matin, devant ses voisins, avec perquisition de sa maison près d'Arras où elle s'obstine, depuis des mois, à commettre le crime de... recharger les téléphones portables de la vingtaine d'Erythréens qui campent dans la « jungle » voisine (un fossé dans les champs). Dans la foulée, les treize Erythréens présents dans la jungle ont été arrêtés. Évidemment !

D'autres militants ont payé ou paient actuellement leur engagement de poursuites judiciaires à répétition. Toujours dans le Pas-de-Calais, par exemple, Jean-Claude Lenoir, de l'association Salam, comparait au TGI de Boulogne le 18 mars. Ces tentatives d'intimidation visent à priver de soutien humain, politique et juridique les étrangers considérés comme indésirables : sur le littoral Nord-Ouest, les exilés d'Afghanistan, d'Erythrée, d'Irak, du Soudan qui, sept ans après la fermeture du camp de Sangatte en 2002, restent aussi nombreux sur un territoire toujours plus vaste (six départements : Pas-de-Calais, Somme, Seine-Maritime, Calvados, Manche et Paris), et, ailleurs sur le territoire, les sans-papiers, dans les structures qui les hébergent, les informent, les soignent, ou dans les écoles où leurs enfants sont scolarisés.

Bénévoles d'associations, salariés d'institutions du secteur social ou simples citoyens risquent de plus en plus d'être interpellés, placés en garde à vue, de faire l'objet de perquisitions, voire de mises en examen, pour avoir fait ce que leur conscience de citoyen, leur engagement militant, ou leurs obligations professionnelles leur dictent. Ont ainsi fait l'objet de poursuites, sous des chefs d'inculpation divers : une militante de RESF, pour avoir protégé les enfants de sans-papiers ; une directrice d'école parce qu'elle avait osé s'émouvoir de l'interpellation à la porte de son établissement du grand-père de l'un de ses élèves ; des passagers d'avion qui s'inquiètent de la violence utilisée à l'encontre d'étrangers reconduits de force ; etc.

À l'instar de ses prédécesseurs, le nouveau ministre de l'immigration, M. Besson, a indiqué vouloir « *décourager les candidats à l'immigration clandestine, et (...) démanteler les réseaux qui la rendent possible* ». Au nom de cet objectif, tout appui humanitaire aux exilés ou aux sans-papiers sera-t-il assimilé à l'action des réseaux de passeurs ?

Les organisations signataires s'indignent de cet engrenage de la répression qui criminalise le moindre geste de solidarité ou de simple humanité ou même l'action sociale lorsque, conformément à sa mission, elle se refuse à toute discrimination, qui entend museler toute forme d'opposition à la politique gouvernementale et dissuader les citoyens de défendre ceux dont les droits sont bafoués. Elles affirment leur solidarité avec les militants interpellés et poursuivis, et leur détermination à continuer à soutenir exilés et sans-papiers.

Organisations signataires : ADESCAM (Association de sensibilisation et de développement des Camerounais migrants au Maghreb) - AMF (Association des Marocains en France) - Les Amoureux au ban public - APSR (Association d'Accueil aux médecins et Personnels de Santé Réfugiés en France) - ARDDI (Association pour la Reconnaissance et la Défense des Droits des Immigrés - Niort) - ATMF (Association des Travailleurs Maghrébins de France) - ATTAC France - Autremonde - CATRED (Collectif des accidentés du travail, handicapés et retraités pour l'égalité des droits) - Cercle de Silence de Paris - Conseil d'Etat - CGT Education -21 - Chrétiens-Migrants (Tours) - Cimade - CNT 21 (Confédération Nationale du Travail) - Collectif de soutien aux Exilés du Xè ar. de Paris - Les Colporteurs - COPAF (Collectif Pour l'Avenir des Foyers) - Comité d'aide aux réfugiés (92) - Coordination Sarthoise pour le Droit d'Asile - Dom'Asile - Fasti (Fédération des Associations de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés) - FCPE 21 (Fédération des Conseils de Parents d'Elèves) - FNARS (Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale) - Fondation Frantz Fanon - Forum-Réfugiés - FSU (Fédération syndicale unitaire) - FTCR (Fédération des Tunisiens pour une Citoyenneté des deux Rives) - GAS (Groupe Accueil et Solidarité) - Gisti (Groupe d'information et de soutien des immigrés) - LDH (Ligue des Droits de l'Homme) - Montgolfière - MRAP (Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples) - NPA (Nouveau Parti anticapitaliste) - Pastorale des migrants - PCF (Parti communiste français) - RAJFIRE (Réseau pour l'autonomie des femmes immigrées et réfugiées) - RCI (Réseau chrétiens-Immigrés) - RESF (Réseau Education Sans Frontières) - RUSF 21 (Réseau Universités Sans Frontières) - SAF (Syndicat des Avocats de France) - Secours catholique - SM (Syndicat de la magistrature) - SUD Education (Fédération) - Terre d'errance (62) - Union syndicale Solidaires - USP (Union syndicale de la Psychiatrie)

Condamnés pour entrave à l'inhumanité

Lourde amende pour incitation à la rébellion

André Barthélemy, membre de la Commission nationale consultative des droits de l'homme qui avait dénoncé en 2008 les conditions de reconduite de deux Congolais à bord d'un avion, a été condamné le 19 février à 1.500 euros d'amende par le tribunal correctionnel de Bobigny. Les magistrats l'ont reconnu coupable de « provocation directe à la rébellion » et « entrave volontaire à la navigation ou la circulation d'un aéronef », délit passible de cinq ans de prison et 18.000 euros d'amende. Ils ont condamné un autre passager, absent à l'audience, à 400 euros d'amende mais relaxé le troisième prévenu, un ingénieur de 53 ans souffrant d'hypertension qui avait expliqué s'être levé de son siège pour demander aux policiers de « diminuer les hurlements » des reconduits. Le tribunal a par ailleurs jugé irréguliers et nuls les procès-verbaux de garde à vue de M. Barthélemy et du prévenu relaxé, comme l'avaient demandé leurs avocats. Le 16 avril 2008, alertés par les plaintes et cris de deux sans-papiers congolais reconduits entravés et sous escorte, une grande partie des passagers d'un vol Air France Paris-Brazzaville s'étaient levés. Les reconduits et quatre passagers désignés par la police comme « meneurs » avaient été débarqués de l'avion.

Parmi eux, M. Barthélemy, qui est également président d'Agir ensemble pour les droits de l'Homme (AEDH), une ONG basée à Lyon, était accusé par la police d'avoir crié « *c'est inadmissible, une honte, vous ne respectez pas les droits de l'homme* », puis d'avoir incité les autres passagers à la révolte. À l'audience, M. Barthélemy a revendiqué un « *réflexe d'indignation et de solidarité active* » de « *quelqu'un qui voit des gens souffrir* ».

Retrait d'agrément de deux médecins

Le tribunal administratif de Clermont-Ferrand a donné gain de cause à la préfecture du Puy-de-Dôme qui avait retiré l'agrément de deux médecins chargés d'émettre un avis médical pour des sans-papiers expulsables, a-t-on ap-

pris mardi auprès de leur avocat et du préfet.

« *Le tribunal a rejeté notre requête, s'appuyant sur une nouvelle note de la préfecture alors que le commissaire du gouvernement nous avait donné raison dans un premier temps* », ont déploré les avocats des deux médecins Hélène Asensi et Christian Lachal. Maître Borie s'est dit « *stupéfait* » par ce jugement, se félicitant toutefois que l'accusation de partialité n'ait pas été retenue. « *C'est uniquement un problème déontologique* », a déclaré le préfet du Puy-de-Dôme Dominique Schmitt qui a voulu écarter tout lien avec la politique d'immigration du gouvernement.

Il reste que la plainte de M. Schmitt intervient après sa convocation en septembre 2007 avec une vingtaine d'autres préfets qui n'avaient pas atteint leurs objectifs d'expulsions de sans-papiers par le ministre de l'Immigration de l'époque Brice Hortefeux, par ailleurs conseiller régional d'Auvergne.

Mme Asensi et M. Lachal rédigeaient des rapports médicaux pour des étrangers souffrant de troubles psychiatriques demandant un titre de séjour temporaire en France. Sur la base de ces rapports transmis au médecin inspecteur de la direction départementale des Affaires sanitaires et sociales (Ddass), le préfet décidait ensuite de délivrer une carte de séjour ou non.

En septembre 2007, la préfecture du Puy-de-Dôme avait retiré l'agrément accordé pour rédiger les avis médicaux des deux médecins, au motif que ces derniers appartenaient à des organisations militantes. Lors d'une audience devant le tribunal le 20 janvier dernier, le commissaire du gouvernement était allé dans le sens des deux médecins qui contestaient cet argument. M. Schmitt avait alors fait appel de cette décision. Dans une lettre datée du 23 janvier, il insistait sur le fait que les Dr Asensi et Lachal délivraient des certificats médicaux à des étrangers malades qu'ils suivaient également en tant que médecins traitants. *C'est « totalement incompatible »*, a-t-il souligné, se félicitant que le tribunal l'ait « *suivi* » sur ce point. Me Borie envisage pour sa part un recours devant la cour d'appel administrative de Lyon.

DOCUMENT :

MISSION « IMMIGRATION, ASILE ET INTÉGRATION » (PLAN DE LOI DE FINANCES 2009)

INDICATEUR 4.3 : Nombre d'interpellations d'"aidants"						
(du point de vue du citoyen)						
Nombre d'interpellations d'aidants						
Unité	2006 Réalisation	2007 Réalisation	2008 Prévision PAP 2008	2008 Prévision actualisée	2009 Prévision	2011 Cible
Interpellation	4 365	4 504	4500	4 800	5 000	> 5500

Riposte

SôS soutien ô sans papier annonce la création du groupement de surveillance de la police Nationale dont une antenne est immédiatement opérationnelle à Calais.

Dorénavant, il sera hors de question pour les policiers de Calais de rafler, tabasser et gazer, ou de contrôler les réfugiés arbitrairement. Une campagne ciblée à l'intention des habitants de Calais va demander à la population de garder des traces audiovisuelles des horreurs auxquelles ils assistent quotidiennement. Nos équipes de Maraude renforceront ceux qui sillonnent Calais depuis de années en surveillant les agissements de la police.

SôS appelle tous les citoyens soucieux de l'état de droit qui se trouvent dans le calaisis ou qui pourraient s'y trouver à prendre leur place au sein du GSPN, et ainsi nous aider à maintenir la pression face aux exactions des policiers de Calais.

L'héritier d'Hortefeux nie ces exactions. SôS soutien ô sans-papiers tient à la disposition des chercheurs et des médias quatre ans d'archives sur la question.

**Contact SôS : 06 98 70 33 49
06 48 05 38 63**

Villages d'insertions ou camp d'internement pour les Rroms ?

À Aulnay-sous-Bois en Seine-Saint-Denis, se trouve un site pour le moins étrange que la nov-langue de la république sakoziennne appelle « un village d'insertion ». Que recouvre donc ce nom ?

Il ne s'agit pas d'une résidence temporaire pour sans domiciles ou pour jeunes en errance. Ce lieu « n'accueille » qu'une population bien définie : celle des ressortissants européens auxquels la France et biens d'autres pays dénie l'application du droit commun. Vous l'aurez sans doute deviné, il s'agit des Rroms.

Les « villages d'insertion des Rroms », sont bien étranges : Avez-vous déjà vu des villages entourés de tôle dont l'entrée est gardée par un maître chien lesté d'un berger allemand ? Quiconque souhaite rencontrer les « résidents » est refoulé. Même les membres de la famille des habitants ne peuvent y entrer. Ainsi, une grand-mère qui a été placée ici, doit sortir dans la rue pour voir son petit-fils, qu'il pleuve vente ou gèle importe peu. Décidément les lois communes de la vie villageoise ne sont pas de mise dans ce périmètre. Le qualificatif « d'insertion » semble encore plus saugrenu, à moins qu'il ne soit le fruit de la tradition d'humour sinistre dont le sommet fut atteint avec la formule « Le travail rend libre » apposé au fronton de camps de morbide mémoire.

Comment peut-on parler de « village d'insertion » quand les gens qui sont assignés là sont de fait interdits de

travail. Les Rroms qu'on parque dans ce qui ressemble plus à un camp d'internement qu'à un village sont originaires de Roumanie et de Bulgarie. À ce titre ils doivent, selon la législation en vigueur, obtenir à la préfecture une autorisation de travail. Hors, les préfectures qui sont partie-prenantes dans ces projets de « villages d'insertion », ne leur délivrent pas d'autorisations de travail, sauf dans les conditions drastiques établies par une circulaire de décembre 2006, qui rendent l'obtention de celle-ci quasi impossible.

Les associations gestionnaires de ces camps sont des bien naïves ou cyniques pour tenir un discours moral d'insertion. L'association « Coup de main » se dit surpris de voir que « *les Rroms se comportent comme n'importe quelle population* » ; l'association Pact Arim, prétend que le fait pour les familles Rroms de payer un loyer est un pas vers leur insertion. Soit, mais avec quel argent, lorsqu'on ne peut pas travailler légalement ?

Devant ce constat, La voix des Rroms dénonce : « *La nouvelle politique publique d'intégration passe par les Rroms roumains, remis par la France en leur état d'objet 150 ans après que les principautés roumaines les aient affranchis de l'esclavage où ils étaient maintenus depuis 500 ans.* »

[Source : *La voix des Rroms.com, villagedinsertion.blog*]

Condamné pour avoir osé exercer son droit d'appel

Le 23 mars, un jeune Tunisien s'est vu infligé trois cent euros d'amende pour avoir fait appel d'une décision d'expulsion prononcée par le tribunal de Toulouse.

Monsieur A., ressortissant tunisien, est arrêté le 17 mars 2009 et placé le lendemain au centre de rétention de Toulouse-Cornebarrieu.

Le 20 mars, le juge des libertés et de la détention prolonge sa rétention pour 15 jours. Monsieur A. fait appel de cette ordonnance et demande à être assigné à résidence, invoquant le fait que sa compagne française est enceinte et qu'il a effectué une reconnaissance prénatale de l'enfant à naître. Le 25 mars, le premier président de la Cour d'appel de Toulouse rejette cette demande et, invoquant un appel « particulièrement dilatoire, abusif et processif », condamne M. A. à une amende civile de 300 €. Le 26 mars, l'intéressé est renvoyé en Tunisie. M. A. avait seulement usé de son droit d'interjeter appel

contre une décision prolongeant sa rétention. Sa contestation portait donc sur sa privation de liberté. Prétendre que l'appel puisse être dilatoire et abusif alors que la liberté est en jeu est intolérable et absurde ! Condamner à une amende civile de 300 € un homme enfermé dans un centre de rétention depuis plus d'une semaine est inacceptable. Ce faisant, le magistrat remet en cause le droit élémentaire de contester une décision de première instance et altère dangereusement le principe de l'accès au double degré de juridiction. La CIMADE, le GISTI, le SAF et le SM s'émeuvent de cette restriction au droit d'interjeter appel dans une matière qui conduit à l'enfermement dans un centre de rétention.

Ils dénoncent cette décision de la Cour d'appel de Toulouse dont on espère qu'elle restera isolée, consistant à dissuader un étranger retenu, par la condamnation à une peine d'amende, d'exercer son droit fondamental de présenter à la censure de la juridiction supérieure une décision de première instance.

Paris, le 1er avril 2009.

Signataires : Cimade, Gisti, Syndicat des avocats de France, Syndicat de la magistrature

BELGIQUE

Front citoyen belge

Une vaste coalition regroupant syndicalistes, recteurs d'universités, collectifs de défense des migrants et des représentants du secteur culturel réclame une solution pour les sans-papiers de Belgique.

Il y a juste un an l'accord gouvernemental du 18 mars 2008, promettait d'élaborer une circulaire de régularisation des sans-papiers tenant compte notamment de la notion d'« ancrage local durable ». Mais douze mois plus tard, les directives d'application se font toujours attendre, en raison des divisions du gouvernement.

L'indécision gouvernementale a conduit des collectifs de sans-papiers à occuper des locaux universitaires,

et des églises, à mener de longues grèves de la faim, à camper aux sommets de grues.

Fin février, des représentants des principaux cultes de Belgique et de la laïcité ont redonné de la vigueur au mouvement en appelant le gouvernement à concrétiser « la politique migratoire humaine promise ». Cette unité est inédite dans l'histoire de la Belgique.

Un an jour pour jour après l'engagement non tenu du gouvernement, les syndicats socialiste et chrétien, des recteurs d'universités francophones et néerlandophones, le Forum Asile et Migrations (FAM) et des représentants du secteur culturel belge, se sont associés lors d'une conférence de presse pour exiger l'application d'une juste circulaire de régularisation des sans-papiers.

Le FAM a rappelé que les médiateurs fédéraux ont, dans l'avis qu'ils ont rendu en novembre dernier, souligné que « les directives prévalant actuellement sont loin d'être claires contrairement à ce que soutient l'administration » et que « la ministre et son administration sont responsables de cette insécurité juridique ».

Pour le FAM, ce n'est pas la circulaire de régularisation qui va créer auprès des sans-papiers un appel d'air mais bien l'annonce de mesures qui tardent à se concrétiser. Le recteur de l'Université Libre de Bruxelles (ULB) a indiqué que des juristes de différentes universités ont estimé que l'absence de circulaire en Belgique institue un État de non-droit pour les étrangers. Le recteur a ajouté que ces juristes se mettaient à la disposition du gouvernement en vue de l'aider à rédiger la circulaire. Sur le plan de la santé, des chercheurs de l'ULB ont établi que la situation subie actuellement par les sans-papiers pouvait mener à des traumatismes irréversibles tant sur le plan physique que mental. L'absence de réaction du gouvernement pouvait être considérée comme une non-assistance en personne en danger.

Les syndicats ont demandé à ce que

le travail exercé par les sans-papiers soit l'un des futurs critères retenus, avec celui de l'ancrage durable, lors de l'élaboration de la circulaire.

« C'est un triste anniversaire qui fait mal à la démocratie et au droit du travail. Comme syndicat, on ne peut accepter que l'on s'attaque aux plus fragilisés. Beaucoup de sans-papiers sont des travailleurs qui contribuent au développement économique de notre pays sans rien obtenir en retour », a déclaré la secrétaire générale de la FGTB, Anne Demelenne, qui considère le gouvernement responsable de la clandestinité des travailleurs sans-papiers. Les ordres des avocats du royaume ont porté plainte contre l'État, à qui ils reprochent son inaction, tandis que les recteurs d'université réclament eux aussi une clarification de la politique d'asile.

Mercredi, 19 mars un bon millier de personnes, dont de nombreux étudiants, ont manifesté sur les marches de la Bourse de Bruxelles, pour réclamer, là encore, une solution rapide.

Dans le collimateur des manifestants, la ministre de la Politique d'asile et de migration, la libérale Annemie Turtelboom, qui a expliqué récemment qu'elle disposait des quatre ans de la législature pour mettre en oeuvre le programme du gouvernement et qu'elle « n'agirait pas sous la pression ».

Pour Oumar, un des sans-papiers venus manifester, il y a pourtant urgence. « Nous vivons depuis des années en Belgique, on a appris les langues, mais nous sommes exploités pour des salaires de misères », explique-t-il. « Il y a les femmes exploitées dans les ambassades, ceux qui travaillent dans le nettoyage, la restauration ou le bâtiment, les saisonniers, les femmes qui ont fui l'excision ou le mariage forcé », énumère le jeune Africain.

Une délégation, a rencontré le Premier ministre Herman Van Rompuy, qui a récemment repris le dossier en main. « Le Premier ministre nous a dit qu'une solution pouvait être envisagée avant les élections (régionales du 7 juin), nous verrons », a indiqué une membre la délégation. [Source : Agences Belga, AFP]

Arsenal sécuritaire sur fond de promotion de la xénophobie

Le Sénat italien a approuvé, le 5 février, le « bouquet sécuritaire » soumis par le gouvernement au prétexte de lutter contre l'immigration clandestine.

Porté à bout de bras par le parti d'extrême droite de la Ligue du Nord, le projet de loi lève le secret médical, auquel était tenu jusque là le corps médical, et incite les médecins qui ont soigné des immigrés clandestins à les dénoncer à la police. Cette mesure, explique le *Corriere della Sera*, a suscité les protestations de l'Ordre des médecins et de la Conférence épiscopale italienne.

La très grande majorité des médecins et des infirmiers soutenus par leurs ordres professionnels respectifs ne devraient pas suivre l'invitation à la délation. Dans les couloirs des hôpitaux, certains portent d'ailleurs des autocollants « Nous ne sommes pas des espions » et quelques-uns envisagent d'afficher à l'entrée des structures sanitaires des panneaux indiquant « Ici nous ne dénonçons personne ». Mais dans le même temps le rapporteur (Ligue du Nord) de la loi, Fabio Rizzi qui est également médecin a déclaré : « *Je n'aurais aucun problème de conscience à dénoncer puisque le projet prévoit aussi le délit de clandestinité [...] C'est comme quand on est mis au courant d'une fusillade ou d'un coup de couteau.* » Même si la désobéissance civile à cette loi semble être l'attitude la plus répandue chez le personnel de santé, la publicité faite à cette mesure a eu des effets immédiats. En quelques jours, la peur d'être dénoncés a entraîné une diminution du nombre de patients étrangers, de l'ordre de 20% selon les médecins, dans les hôpitaux et les dispensaires. « *Vendredi dernier, quand la presse et la télévision ont mis en circulation le bruit que les médecins devront dénoncer les clandestins, pour la première fois depuis quinze ans, la salle d'attente est restée vide* », a raconté Corrado Ferro, responsable d'un dispensaire turinois spécialisé dans l'accueil sanitaire des immigrés.

Une des mesures les plus contestée par l'opposition de

centre-gauche concerne l'autorisation de « rondes citoyennes » « pour renforcer la sécurité dans les rues », à l'exemple des « rondes padanes », sortes de milices populaires non armées déjà mises en place localement par la Ligue du Nord. L'ensemble de lois sécuritaires comporte également l'introduction d'une amende pour les personnes séjournant illégalement en Italie, l'imposition d'une taxe de 80 à 200 euros pour le renouvellement du permis de séjour et la création d'un registre national des personnes sans domicile.

UNE DÉRIVE NÉO-FASCISTE ?

Cet bouquet législatif est une étape supplémentaire dans la désignation des étrangers non-Européens, des Roms et des sans domiciles comme bouc émissaires.

Cette politique au relent fascisant, relayé de façon complaisante par une partie de la presse transalpine engendre des effets délétères, qui résonnent chez certains comme une licence asociale. Comment ne pas mettre en relation la campagne politico-médiatique promouvant un civisme néofasciste et les flambées de violences à caractère racistes qui ont marqué l'actualité italienne ces derniers mois. Un fait divers récent semble symptomatique de cette période trouble : dimanche 1^{er} février 2009, un jeune immigré indien de 35 ans, marchand ambulant sans domicile fixe, a été battu, arrosé d'essence et brûlé dans la nuit de samedi à dimanche à Nettuno près de Rome. La victime de cet acte raciste a été hospitalisé dans un état très grave à Rome. Les trois jeunes Italiens auteurs de cet homicide avec préméditation, déclarent avoir commis cet acte criminel « *pour s'amuser* ». « *Nous cherchions des émotions fortes* » a en effet déclaré l'un d'eux. Le leader du parti démocrate, Walter Veltroni a exprimé son indignation devant cet acte et le maire de Rome Gianni Alemanno a dit éprouver « *de la rage et de la douleur* ».

[Sources : *Il corriere della sera*, *La repubblica*,
La stampa, *Le temps*]

ESPAGNE

Les Marocains, cible prioritaire d'une campagne d'arrestation en Espagne

La presse espagnole a rendu publique, le 15 février, une note interne de la police nationale enjoignant aux agents d'intensifier les arrestations des immigrés sans papiers, avec « priorité » aux Marocains, dont l'expulsion coûte « moins cher ». Selon la note, chaque commissariat doit arrêter un nombre déterminé d'immigrés par semaine, faute de quoi, il devra aller les chercher dans les districts voisins. Plusieurs ressortissants marocains ont contacté le bureau de la MAP à Madrid, a encore indiqué l'agence, pour dénoncer le « traitement dégradant » et même des cas de « tortures » subis depuis quelques semaines dans des commissariats espagnols.

[Source : *Maghreb Arabe Presse*, *afrik.com*]

Viol d'existence et spoliation

Les personnes menacées d'expulsion après avoir travaillé et cotisé des années en France, sont aussi victimes de spoliation.

À Palaiseau, la grève de la faim depuis samedi continue. Un médecin vient voir les grévistes de la faim, tous les retenus font la grève. Cette action démontre encore une fois la révolte permanente et spontanée qui tente par tous moyens de s'opposer à la politique du profit et de l'expulsion : la grève de la faim étant le dernier moyen. Leur corps reste la dernière expression de leur désespérance et révolte.

Hier, un retenu parmi d'autre du CRA de Palaiseau, un Malien arrêté comme beaucoup à la sortie de leur foyer à Viry Châtillon à coté de Juvisy. Le ministre de l'État Nation et de la Délation, poste les flics aux portes des foyers aux heures de départ et rentrée du travail. Ce même État remercie ce sans-papiers d'avoir pendant 20 ans rempli les caisses de la sécurité sociale, et d'avoir payé nos retraites.

Pas de retraite pour lui : c'est un billet aller simple, après 20 ans de travail, avec Juste son unique chemise, la même depuis 22 jours, et des menottes en prime.

Depuis 20 ans il cotise et bosse avec feuille de salaire. Il a actuellement un CDI, mais une main d'œuvre moins chère et plus flexible, doit le remplacer : la politique ultra-libérale commande, aux ministres de l'Identité et de la délacion. Expulsion exécutée sans le juste retour des ses 96 000 euros de cotisations sociales, et retraite, juste au moment où il pourrait y prétendre...

L'expulsion n'est pas seulement une insoutenable violence et un pur scandale, après vingt ans de séjour : C'est du vol. [Source : *Sôs Sans-papier*]

Lettre ouverte à monsieur Eric Besson

Monsieur le ministre,

Aujourd'hui un ami s'en va, un ami que je ne reverrai sans doute pas. Lorsque vous ferez le compte, monsieur le ministre de ceux que vous aurez humiliés, renvoyés, que vous vanterez votre triste bilan d'hommes de femmes d'enfants pourchassés, arrêtés, menottés, effrayés et estampillés « pas bon pour la France », quand vous débattrez sur les plateaux télés de la nécessité d'appliquer des lois que vous dites républicaines, j'entendrai la voix de mon ami chanter « Liberté, Liberté » et je me demanderai combien de temps encore nous devons supporter que vous sépariez des familles, des amis, des amants, que vous décidiez qui nous devons aimer, inviter, accepter ou tout simplement côtoyer. Car vous ne concevez la vie ici que méritée. Enfin n'oubliez pas qu'en face de chaque chiffre de votre sinistre comptabilité il y a un nom un prénom une vie et si cela ne vous concernait pas je saurais bien moi y trouver Abdelghani un ami qui aujourd'hui est parti contre son gré. Le vide qu'il va laisser, à nous qu'un défaut de papier n'a ni effrayé ni rebuté, JAMAIS, monsieur le ministre, vous ne pourrez le JUSTIFIER.

Paris le 7 mars 2009

Sylviane B.

SARKOLAND

Interpellations des « citoyens solidaires » : un secteur en pleine croissance

L'entreprise répressive ne connaît pas la crise : La loi de finances 2009 prévoit 5 000 interpellations d'« aidants » pour l'année 2009 [Voir le tableau p.8]. La perquisition dans les locaux d'Emmaüs à Pointe-Rouge, à Marseille, et le placement en garde à vue d'un de ses responsables le 16 février, à la suite de l'interpellation d'un sans-papiers accueilli par la communauté, a suscité un vif émoi au sein du milieu associatif. D'autant que ce fait n'est pas isolé.

« La liste est longue des militants associatifs ou des citoyens ordinaires poursuivis pour avoir manifesté leur solidarité à l'égard de migrants privés de droit au séjour. Alors demain votre médecin sera-t-il interpellé pour avoir soigné un sans-papiers malade ? L'instituteur de vos enfants sera-t-il inquiété pour avoir appris à lire à un enfant dont les parents sont en situation irrégulière ? », interpellent les associations dans leur appel, tout en citant une annexe au projet de loi de finances 2009 récapitulant les crédits pour la mission immigration, asile et intégration.

Selon ce document, le nombre d'interpellation d'« aidants » aux sans-papiers s'est élevé à 4 365 en 2006, 4 504 en 2007, et à quelque 4 800 en "prévision actualisée" en 2008. Et l'objectif est d'en réaliser 5 000 en 2009 et 5 500 en 2010. Depuis la sortie du film *Welcome*, le ministre de l'immigration, Eric Besson, ne cesse de répéter que la police « traque les passeurs, pas les migrants ou ceux qui les aident ».

DES CONCUBINS POURSUIVIS

Reste que des procédures judiciaires pour aide au séjour irrégulier vont aujourd'hui jusqu'à concerner des concubins français d'étrangers en situation irrégulière, s'alarme le collectif *Les Amoureux au ban public*. Jennifer Chary, Française âgée de 23 ans, a ainsi appris, il y a une dizaine de jours, qu'elle devait comparaître devant le tribunal correctionnel pour répondre du délit d'aide au séjour irrégulier de son concubin marocain, M'hamed Naimi, 24

ans. « *Nous devons nous marier le 11 avril prochain* », raconte-t-elle, désespérée, ne comprenant toujours pas ce qui leur est arrivé. Après dix mois de vie en concubinage, Jennifer et M'hamed ont décidé fin novembre de se marier. Une fois tous les éléments nécessaires rassemblés, ils ont déposé leur dossier début février auprès de la mairie de Dijon, laquelle a rapidement procédé aux entretiens de rigueur puis fixé avec eux une date de mariage. Mais le 16 mars, M'hamed, arrivé en France en 2006 avec un visa de six mois non renouvelé depuis, est interpellé chez un ami, « un de nos témoins de mariage », souligne Jennifer. Il est alors placé en garde à vue puis le lendemain transféré en centre de rétention à Lyon, où il est maintenu depuis.

Le cas de Jennifer et M'hamed n'est pas le premier dont a été saisi le collectif *Les Amoureux au ban public*. Depuis sa création en juin 2007, quatre autres concubins français ont déjà, à sa connaissance, été poursuivis. « *Et plusieurs ont eu un rappel à la loi par le parquet. Sans compter les menaces de poursuites pénales régulièrement proférées par les services policiers ou administratifs* », relève Nicolas Ferran de la Cimade, initiateur du collectif. « *Cette pratique est non seulement humiliante et dégradante pour les personnes, mais elle est illégale* », rappelle pourtant celui-ci.

En vertu de l'article 622-1 du code de l'entrée et du séjour, « toute personne ayant, par aide directe ou indirecte, facilité ou tenté de faciliter l'entrée, la circulation ou le séjour irrégulier d'un étranger en France » est passible de cinq ans d'emprisonnement et de 30.000 euros d'amende. Cependant, « le conjoint de l'étranger ou la personne vivant notoirement en situation maritale avec lui » ne peut être poursuivi pour un tel délit, spécifie l'article 622-4 du même code.

DÉPÉNALISER L'AIDE SANS CONTREPARTIE

Au-delà de ces cas explicitement prévus par la loi, les députés socialistes

ont déposé le 18 mars une proposition de loi visant à « dépenaliser toute aide (entrée, séjour, transit) lorsque la sauvegarde de la vie ou l'intégrité physique de l'étranger est en jeu, sauf si cette aide a donné lieu à une contrepartie directe ou indirecte ». Pour les élus PS, ouvrir la loi ne doit pas signifier fermer les yeux sur la réalité : « *autour des migrants rôdent souvent des réseaux, des passeurs qui exploitent la détresse de ces personnes* », expliquent-ils dans l'exposé des motifs de leur proposition, tout en rappelant leur « opposition ferme » à tous les réseaux criminels qui, en contrepartie de sommes parfois très importantes et souvent sous la menace, organisent le passage des immigrés. Néanmoins, pour eux, il ne faut pas placer sur le même plan réseaux criminels et aide humanitaire apportée par des associations mais aussi des personnes privées.

L'entourage du ministre Eric Besson, se montre pour le moins réservé sur cette proposition de loi. « *Même sans contrepartie lucrative, l'aide apportée par une personne peut permettre d'entretenir une filière* », fait-on valoir. La proposition de loi sera débattue à l'Assemblée nationale le 30 avril.

[Source : *Le Monde*]

ILLE-ET-VILAINE

Et si l'État respectait la loi républicaine ?

Selon l'article 11 du préambule de la Constitution française de 1958, « tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence ».

En Ille-et-Vilaine, chaque nuit, une soixantaine de personnes sont laissées à la rue, notamment des personnes étrangères qui cherchent à obtenir des papiers. Souvent, ces personnes sont demandeuses d'asile politique, c'est-à-dire qu'elles demandent à la France de les accueillir en tant que réfugiées parce qu'elles

s'estiment persécutées dans leur pays d'origine.

Le traitement de la demande peut prendre plusieurs mois. Or, les personnes qui demandent l'asile politique n'ont pas le droit de travailler (depuis 1991) et, normalement, elles ont le droit d'être hébergées et prises en charge par l'État en contrepartie de ce non droit au travail.

Oui mais voilà l'État coupe dans les budgets dans le département. Pourquoi ? Parce que l'État juge l'Ille-et-Vilaine trop doté au niveau de l'hébergement des personnes étrangères par rapport aux autres départements. En 2008, environ quatre-cent personnes étrangères étaient accueillies au titre de l'hébergement temporaire géré par les travailleurs sociaux de l'AFTAM, association financée par l'État (par l'intermédiaire de la DDASS) pour gérer l'accueil des personnes étrangères qui demandent des papiers. Quatre-cent, c'est trop selon l'État. Alors ordre a été donné à l'AFTAM de faire en sorte que le dispositif soit épuré pour n'accueillir qu'une centaine de personnes. D'ici le 1^{er} juin 2009, les trois-cent « surplus » devront avoir dégagé du dispositif. Par ailleurs, plusieurs suppressions de postes sont prévues dans le service d'hébergement temporaire de l'AFTAM.

En attendant que cet objectif « plein d'humanité » soit atteint, l'AFTAM est obligée de ne plus accueillir personne dans le dispositif d'hébergement temporaire des personnes étrangères qui demandent des papiers. Et elle est obligée de renvoyer systématiquement les personnes étrangères vers le 115, numéro d'urgence qui permet d'être hébergé-e en urgence pour quelques nuits dans une grande précarité. Seulement voilà : le 115 explose car il a trop de demandes puisque l'AFTAM ne prend plus personne, voire doit organiser des sorties d'hébergement. Et, en plus, la DDASS a donné l'ordre au 115 de donner la priorité aux

personnes qui ne demandent pas de papiers.

Depuis plusieurs années, notre collectif de soutien aux personnes sans-papiers de Rennes est contacté par des personnes étrangères à la rue qui nous demandent de faire quelque chose. D'habitude, ces contacts commencent à la fin de la trêve hivernale au moment où, parce qu'il ne fait plus assez froid, on « ferme des places » d'urgence. Cette année, les contacts ont commencé un mois avant.

CHRONIQUE DE LA HAINE ORDINAIRE DES PAUVRES ET DES ÉTRANGER-E-S EN MILIEU SARKOZYSTE

Mardi 4 février : Un demandeur d'asile géorgien est à la rue. Nous occupons le Théâtre National de Bretagne (TNB). Trois heures plus tard, il est hébergé.

Mardi 4 mars : Une famille kosovar avec trois enfants de moins de trois ans, dont la femme est enceinte, est à la rue. Nous occupons les Champs Libres. Trois heures plus tard, la famille est hébergée. Au moment où nous évacuons l'occupation, le camion de la Croix rouge débarque quatre personnes mongols demandeuses d'asile politique. Elles sont à la rue. Nouvelles démarches pour les faire héberger. Nous finissons par obtenir une solution.

Mercredi 5 mars : La famille kosovar et les mongols sont à nouveau à la rue. Au moment où nous décidons d'occuper un nouveau bâtiment (ce qui a demandé deux heures d'organisation), elles sont relogées.

Mardi 11 mars : Le matin, nous apprenons que la femme kosovar enceinte a fait une fausse couche. Le soir, deux hommes birmans demandeurs d'asile politique sont à la rue. Il est 20 heures. Le 115 est saturé depuis 16 heures. Nous occupons à nouveau le TNB dont le directeur commence à en avoir marre de voir « son » théâtre utilisé pour réclamer des logements. Au bout de trois

heures d'occupation, soit vers 23 heures, la préfecture propose d'héberger pour une nuit un des deux hommes... à St Malo à condition que nous l'aménions là-bas. Rire général de notre collectif. Pour l'autre homme, de 19 ans, ce sera la rue. Enervement général de notre collectif. Négociations bricolées. On finit par trouver une autre solution pour les deux hommes.

Mercredi 12 mars : Les deux birmans sont à nouveau à la rue. Et tant d'autres qui vont finir par nous contacter. Nous sommes fatigué-e-s alors nous passons à une phase supérieure de la lutte car nous en avons ras-le-bol des solutions ponctuelles. Selon l'article 11 du préambule de la Constitution française de 1958, « tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence ».

Les personnes étrangères qui demandent des papiers se trouvent dans l'incapacité de travailler puisqu'elles n'en ont pas le droit. Elles ont donc le droit d'obtenir de la collectivité un logement. Le raisonnement est logique sauf si le préambule de notre Constitution est du PQ ou si l'on nous démontre que ces personnes étrangères ne sont pas des êtres humains.

Parce que nous voulons des logements pour toutes et tous, françaises ou étranger-e-s, avec ou sans papiers, nous occupons depuis le mercredi 11 mars Carrefour 18 (7 rue d'Espagne, métro Fréville, bus n°3 arrêt Alma) :

- pour héberger sur le lieu occupé les personnes laissées à la rue.

- pour construire une mobilisation pour le logement.

Nous appelons la population, les élu-e-s, les organisations politiques, syndicales, associatives à nous soutenir, y compris matériellement (argent,

nourriture, duvets, matelas, participation aux équipes de nuit et de jour, etc.). Et nous appelons les autres villes à lancer des occupations similaires afin que le mouvement reflète la réalité du logement dans ce pays.

*[Collectif de soutien aux
personnes sans-papiers de Rennes]*

Chronique de Rétention

Voici le témoignage d'un intervenant en Centre de rétention administrative de la Cimade.

L'homme rencontré ce jour-là ne vient de nulle part. Il ne va nulle part. Il n'a pas de documents. Pas de domicile. Pas de travail, ni de famille. Mais depuis quarante ans, il vit ici.

- *Mais comment ça, vous êtes en France depuis que vous avez l'âge de huit mois ?*

- *Oui, je suis arrivé en 67 ou 68. Madame, ils ont mis que je suis Algérien sur la feuille, et moi je suis Marocain, ils vont encore essayer de m'envoyer en Algérie ?*

- *Ils vont essayer, oui. Vous êtes arrivé avec vos parents ?*

- *Oui, mais ils sont morts quand j'étais tout petit alors c'est un proche de la famille qui m'a récupéré. À douze ans j'ai fugué parce que ça n'était pas possible de vivre là.*

- *Vous avez été pris en charge par une famille d'accueil ?*

- *Non. J'étais par ci, par là. Dans la rue. Je n'ai pas de famille. Mais je voulais vous dire, Madame : en 2008, après la prison pour le truc du séjour irrégulier, ils m'ont mis au centre de rétention du Mesnil-Amelot à Roissy, alors j'ai essayé de me suicider, plusieurs fois. Tous les jours j'étais à l'hôpital, demandez à vos collègues de la Cimade là-bas. Quand ils ont voulu me mettre dans l'avion, je me suis tranché la gorge.*

- *Ab oui, je vois que vous avez une grosse cicatrice sous la mâchoire. Que s'est-il passé ?*

- *Ben, ils m'ont mis en prison parce que je refusais de prendre l'avion. Je comprends pas, avec une interdiction du territoire... Mais où je vais*

aller en Algérie, c'est pas mon pays, je connais personne là-bas ! Moi je suis Marocain, regardez, c'est marqué là, sur mon billet de sortie de prison.

- Et sur la feuille du juge des libertés, c'est marqué «Algérien», vous voyez ? Et votre nom, c'est le bon ?

- Mais non, mon nom il est marqué là, en alias sur la feuille du juge, alors que sur le billet de la prison, c'est l'autre.

- Vous avez utilisé beaucoup de faux noms ?

- Oui, beaucoup. Mais je me souviens pas de tous. Comme ça, je donne des noms, quoi.

- Vous êtes allé à l'école ?

- Non, jamais. Ils ne m'ont jamais envoyé à l'école, c'est pour des trucs comme ça que j'ai fugué. J'ai appris à lire en prison.

- Vous avez été longtemps en prison ?

- Oui, je ne sais plus. Oui, je crois, j'y étais en... Attendez... Oui, vers 18 ans... C'est dur tout ça. Je ne sais pas pourquoi, je ne comprends pas pourquoi ils font ça. J'ai appris à lire en prison et ils m'ont aidé à travailler là-bas. Et puis, Madame, je dois prendre mon traitement tous les jours, quand je ne le prends pas... Je vous jure que je souffre la misère.

- C'est quoi ce traitement, vous voulez me le dire, ou vous en avez déjà parlé aux infirmières ?

- Oui, oui, elles le savent déjà. C'est un traitement pour substituer, c'est Subutex et tout ça, vous voyez. Ce que je veux dire.

- Je vois. Et votre interdiction du territoire, vous en connaissez la durée ?

- Cinq ans. Ou 10 ans. Non, je ne sais plus, l'un ou l'autre.

- Quand est-ce qu'elle a été prononcée, vous le savez ?

- Pardon ?

- Quand l'avez-vous eue, l'interdiction ?

- Je comprends pas très bien ce que vous dites, Madame.

- C'est pas grave, on va faire autrement

pour comprendre votre situation, montrez-moi les papiers que vous avez là. Vous avez beaucoup de documents ?

- Tout ce que j'ai, c'est le procès-verbal d'arrivée au centre ici. J'ai rien, Madame. J'ai jamais été à l'école, j'ai aucun papier nulle part, j'ai rien.

- Il faut qu'on puisse prouver votre présence sur le territoire depuis votre arrivée si on veut saisir le ministère.

- J'ai rien, je traîne, je suis perdu, Madame. Depuis que je suis gosse, je suis nulle part.

- Oui, je vois. On ne pourra rien faire sans documents, c'est très embêtant, je...

- Je sais. Ils vont encore essayer et me mettre en prison pour rien, pour des papiers. Mais je vis ici depuis quarante ans, je suis là. C'est dégueulasse, c'est vraiment pour... Pfff... Je comprends pas pourquoi ils font ça. J'étais à Fleury, et à Fresnes, à l'hôpital aussi. Et au centre de rétention.

- On dirait que vous y avez passé beaucoup de temps.

- Ouais... Je comprends rien, Madame. Là, j'ai pris quinze jours ici, c'est ça ? Encore de la détention ? Ah non, c'est rétention que je dois dire, non ? Qu'est-ce qu'on peut faire, Madame ?

- Ça m'a l'air compliqué si on n'a aucun document sur rien. Vous comprenez, vous avez quinze alias différents, aucun document pour prouver ce que vous avez vécu, à part une ordonnance de Subutex de 2009, vous n'avez aucune famille, aucun domicile, aucune trace de vous... Vous êtes sûr que je ne peux pas appeler un hôpital ou une association qui aurait été sur votre chemin ?

- Je ne sais plus, je n'ai rien. La dernière fois, je me suis tranché la gorge. »

[Source : Cimade]

RHÔNE

Enfants traqués, familles éclatées Ça suffit !

Le Réseau Éducation sans frontières ne supporte plus de voir voir perdurer une situation qui oblige de cacher des enfants pour leur éviter l'expulsion et dénonce la « casse des familles ». « Tous les deux jours, nous changeons de famille, explique Hadger. Nous sommes séparés de nos parents parce que la police peut venir n'importe quand nous embarquer. Nous vivons donc chez d'autres gens. C'est très dur et c'est injuste. Les enfants ne devraient pas être séparés de leurs parents. Mais j'ai moins peur que si je restais avec eux. » Hadger a quinze ans, comme Brahim, son jumeau. Ismail aura dix-huit ans dans quelques jours et Aya a sept ans. La famille Nekaa, algérienne, se cache. Le préfet du Rhône a refusé de renouveler le titre de séjour du père, titre qu'il avait obtenu pour raison de santé pendant un an et demi. Il a travaillé pendant treize mois à la mairie de Meyzieu. Les quatre enfants sont scolarisés, l'aîné dans un lycée lyonnais, les jumeaux au collège à Décines et la cadette est en CP à Meyzieu.

Autre inquiétude pour le réseau lyonnais : la situation d'Alexandre Mkrtichyan, qui a refusé d'embarquer avant-hier, de ses deux enfants nés en France et de sa femme. Arménien dont la famille a été décimée en Géorgie, l'homme avait tout à craindre d'un retour dans ce pays, d'autant que son état de santé demande un suivi spécialisé qu'il n'est pas en état de fournir, de l'avis même du médecin de la direction des Affaires sociales.

Cette vie décousue, désorientée, cette vie cassée est aussi celle de Rosani Sunil et de son fils Samir, six ans, qui se cachent depuis octobre 2008 et leur sortie du centre de rétention de Lyon. Samir a vécu des traumatismes qui ne peuvent être soignés au Sri Lanka et la préfecture du Rhône se base sur la première arrivée de Rosani en Europe pour vouloir la renvoyer en Grèce, « où tout le monde sait que le droit d'asile n'est pas reconnu et qui la renverra sans étudier la situation », expliquait, hier, en conférence de presse, les représentants de RESF, à l'hôtel de ville de Décines où les accueillait le maire socialiste, Pierre Crédoz.

Le comédien Franck Pitiot en appelait à la mo- 15

bilisation de ceux qui peuvent se servir de leur notoriété, tandis que l'écrivain Pierre Péju lançait un appel à la vigilance : « *Nous sommes à un tournant, disait-il. Avec ce qui se passe à Calais, avec la mise en cause de professeurs, de retraités, de gens tout simples, le gouvernement veut criminaliser la solidarité de gestes humains tout à fait naturels. Il faut un grand mouvement citoyen pour empêcher cela...* »

[Source : L'Humanité]

CHRONIQUES KAFKAYENNE

Suffit-il d'expliquer ?

TGI, TA, APRE, CEDH... Entre sigles, instances et recours, comment faire valoir ses droits, une fois arrêté ? C'est simple : il suffit de suivre la procédure...

« Tout dépend de la mesure d'éloignement dont vous avez fait l'objet, Monsieur. C'est une obligation à quitter le territoire français, un arrêté de reconduite à la frontière ? C'est une interdiction du territoire français ou un arrêté d'expulsion ? Depuis quand êtes-vous en France ? Ah, je vois que c'est un arrêté de reconduite. Alors vous avez 48 heures pour faire un recours devant le tribunal administratif (TA). Vous savez ce qu'est un tribunal administratif ? Non, ça n'est pas le même tribunal devant lequel les policiers vont vous emmener demain : celui de demain, c'est le Tribunal de grande instance (TGI), ne mélangez pas tout, s'il vous plaît, laissez-moi vous expliquer.

Faisons un petit schéma : vous avez été arrêté hier. La préfecture a pris à votre rencontre une mesure d'éloignement qui s'appelle un arrêté de reconduite à la frontière (APRF) et simultanément, elle vous a placé dans un centre de rétention par un arrêté de placement en rétention : vous pouvez les attaquer au tribunal administratif en tir groupé, vous comprenez ?

Je vois que vous êtes tamoul. Vous avez sans doute beaucoup à craindre en cas de retour au Sri Lanka, vous pouvez donc invoquer l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'Homme dans votre recours. Si votre famille réside en France avec vous, vous pouvez aussi invoquer l'article 8 de la même convention qui reconnaît le droit à vivre en famille, vous me suivez ?

À quelle heure avez-vous signé votre arrêté de reconduite à la frontière ? Parce que vous comprenez bien que 48 heures, ce n'est pas 49 heures. Les policiers ont-ils votre passeport ? Oui, je vous demande ça parce que s'ils ne l'ont pas, cela implique qu'ils doivent vous présenter au consulat de votre pays pour obtenir un laissez-passer pour pouvoir vous expulser, mais dans votre situation, il faut sans doute faire une demande d'asile.

Vous connaissez la Convention de Genève ? Si vous êtes persécuté dans votre pays d'origine, vous pouvez demander la protection de la France. Il faut remplir ce formulaire et répondre à toutes les questions que vous voyez là. Non, le consulat, ils ne peuvent pas vous y emmener tant que votre demande d'asile est étudiée, vous comprenez bien que ce serait choquant de vous amener devant les autorités dont vous cherchez à vous protéger. Mais ne vous inquiétez pas, vous avez cinq jours à partir de votre arrivée au centre de rétention pour le faire. 48 heures, c'est pour le tribunal administratif, cinq jours c'est la demande d'asile, faites un peu l'effort de m'écouter, Monsieur.

Si votre demande d'asile est rejetée, vous pourrez faire un recours devant la Cour nationale du droit d'asile, voyez-vous ? Mais attention, la demande d'asile empêche provisoirement votre expulsion, mais le recours, non. Le recours n'est pas suspensif. La demande initiale, oui. C'est pourquoi dans

votre cas, c'est à l'Office français pour les réfugiés et les apatrides que vous demandez l'asile. Il faudra saisir la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) pour essayer de vous protéger. C'est l'article 39 de la Convention qui permet la suspension, vous y êtes toujours ? Là aussi, il faudra que vous donniez des éléments à la Cour sur les articles 3 et 8, s'ils vous concernent.

En dehors de ça, demain, vous serez entendu par le juge des libertés et de la détention (JLD) au Tribunal de grande instance. Suivez, car la distinction est importante, Monsieur : le tribunal administratif, c'est autre chose. Le TGI vérifie la régularité de la procédure qui vous concerne : c'est plus une question de forme, en somme. Je vois ici que vous avez été informé de vos droits en rétention à 13 heures, puis emmené au centre de rétention pour y arriver à 22 heures. Cela veut dire qu'entre-temps, vous n'étiez pas en mesure d'exercer votre droit. Vous étiez dans une voiture de police tout ce temps-là ? Pas d'accès au téléphone ? Parce que vous savez, l'article L. 552-2 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et des demandeurs d'asile stipule que vous devez être placé en état de faire valoir vos droits, et c'est bien normal, vous en conviendrez. Si vous n'avez aucun droit, c'est la porte fermée à n'importe qui, n'est-ce pas ? Donc, il vous faudra dès demain, lors de votre audience devant le JLD, indiquer que vous n'avez pas été placé en état de faire valoir vos droits, et que tout cela est très gênant.

Ne vous inquiétez pas, Monsieur, si le juge n'entend pas vos arguments, vous avez 24 heures à compter de la notification de la décision pour faire appel devant la cour d'appel et rediscuter le bout de gras, si je puis dire. Mais attention, pensez bien à soulever ce problème devant le TGI parce que sinon, vous ne pourrez pas le faire devant la cour d'appel. Oui, c'est un principe de droit qui dit que si on n'a pas dit une chose la pre-

mière fois, on ne peut pas la dire la deuxième fois. C'est particulier, j'en conviens, mais il y a une certaine logique dans tout ça. Quoi qu'il arrive, le juge peut vous libérer, prolonger votre rétention de 15 jours, mais pas vous assigner à résidence parce que vous n'avez visiblement pas de passeport.

Monsieur ? J'ai l'impression que vous ne me comprenez pas, Monsieur. Ah... Je vois ici que vous ne savez ni lire, ni écrire, ni parler français... C'est ennuyeux. Vous allez avoir besoin d'un coup de main, mon cher. Et sérieux, le coup de main. »

[Source : *Contre journal*]

EUROPE FORTERESSE

Tragédies en Méditerranée. Jusqu'à quand acceptera-t-on l'intolérable ?

Le 29 mars 2009, à 30 km des côtes libyennes, a eu lieu un des plus grands naufrages de l'histoire de l'immigration en Europe : sur trois embarcations parties de Libye, deux ont coulé et une troisième a disparu.

Des chiffres provisoires font état de 23 rescapés, 21 cadavres repêchés et plus de 500 disparus, sans doute engloutis par le Canal de Sicile. Comme toujours pour de tels événements, les informations sont opaques et souvent contradictoires. L'agence de presse libyenne s'est limitée, dans un premier temps, à annoncer que la plupart des migrants étaient égyptiens et que les trois embarcations étaient parties du port de Sid Belal Janzur, avec au total 257 personnes à bord. Quant à l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), elle annonçait deux jours après, le 31 mars, que le nombre de victimes des trois bateaux était estimé à 300. En Italie (pays de destination de ces voyageurs), la presse a alternativement repris les informations libyennes et affirmé que les 257 personnes visées n'occupaient qu'un seul des trois bateaux : ce qui, si cela était avéré, donnerait une estimation beaucoup plus effroyable du nombre total de disparus.

Au-delà de ces macabres estimations, très choquantes sont les déclarations libyennes, qui font de cette tragédie la conséquence du vent très fort qui régnait alors. La responsabilité de cette hécatombe ne doit-elle pas plutôt être attribuée à l'Union européenne, qui promet 20 millions d'euros à l'État libyen en échange de sa collaboration dans la lutte contre l'immigration irrégulière ? À l'Italie, qui depuis 2000 continue à signer divers « traités d'amitié » incluant des clauses migratoires avec cette dictature ? Et encore à la Libye qui, comme ses voisins du Maghreb, utilise les migrants comme monnaie d'échange pour obtenir une position privilégiée dans les négociations internationales ?

Il est à craindre que la réaction des autorités face à cette nouvelle tragédie soit, une fois encore, d'instrumentaliser ces événements dramatiques, sans

Ne manquez pas

Télé Liberté

l'information délivrée

dailymotion.com/Tele-liberte

teleliberte.net

considération des causes réelles qui poussent les migrants à prendre des risques mortels pour rejoindre l'Europe, afin de justifier le durcissement des contrôles.

On doit craindre aussi, sur cette portion de frontières maritimes, les effets du projet italien d'externaliser les opérations de patrouille le long des côtes libyennes, qui ne feront qu'augmenter le nombre de tragédies en mer et de mises en péril des personnes refoulées dans ce pays de non-droit qu'est la Libye.

Migreurop demande que l'Union européenne, et notamment l'Italie, stoppe les négociations avec la Libye. À plus court terme, Migreurop demande que clarté soit faite sur ce naufrage, que les opérations de recherche continuent, afin que soit donné un nom à ces migrants pour qu'ils ne soient pas destinés, comme tous les naufragés de la migration, à l'oubli. N'en sont pas moins indispensables la poursuite et la condamnation des vrais responsables de cette véritable guerre que l'Europe a déclaré aux migrants, à ses frontières et au-delà.

[Source : *Migreurop*]

le quotidien des sans-papiers

est libre de diffusion !

N'hésitez pas !

Visitez le site du quotidien des sans-papiers :

<http://sanspapiers.info/>

Travailleurs étrangers et migrants de l'intérieur : Premières victimes de la crise économique globalisée

Faute de perspectives d'emploi, des millions de migrants sont contraints de rentrer chez eux.

Selon, le quotidien panarabe *Al-Quds Al-Arabi*, un million de travailleurs égyptiens risquent l'expulsion des Émirats arabes unis, de l'Arabie Saoudite et des autres pays du Golfe. L'argent que les immigrants envoyaient à leurs familles et l'industrie touristique constituaient les deux premières sources de devises de l'économie égyptienne. Selon *Al-Quds Al-Arabi*, les récentes visites du président Hosni Moubarak dans différentes capitales arabes n'avaient en fait pour but que de supplier les dirigeants de ces pays de ne pas expulser les travailleurs égyptiens, pour éviter le risque d'aggraver encore un peu plus les tensions sociales sur les rives du Nil.

Au Japon, où des géants industriels comme Toyota sont en difficulté, 10.000 des 317.000 travailleurs temporaires brésiliens que compte le pays ont perdu leur emploi au cours des quatre derniers mois. Le logement étant généralement compris dans le contrat de travail, beaucoup n'ont d'autre alternative que de quitter le pays.

Dans le même temps, en Chine quelques 20 millions de paysans chinois qui avaient afflué dans les villes pour alimenter une économie en plein essor retournent dans leurs campagnes, alors que les chaînes de montage et les hauts fourneaux ferment dans le Shandong, à Dongguan et à Shanghai.

En Inde aussi, les migrants de l'intérieur qui souffrent le plus de la récession n'ont souvent d'autre solution que de rentrer chez eux. Au Pendjab, des centaines de travailleurs migrants, presque tous originaires du Bihar et de l'Uttar Pradesh [États les plus pauvres du Nord-Est et du Nord], font la queue aux guichets de la gare de Ludhiana, pour acheter

leur billet de train. « *Je vais mourir de faim ici, alors pourquoi ne pas rentrer dans mon village pour y mourir avec mes enfants ? Au moins, je mourrai en paix avec eux, là où je suis né* », conclut Manohar Lal, un travailleur migrant de Sitamarhi au Bihar, tout en attendant le prochain train.

Dans le Nord du Mexique, l'industrie de sous-traitance maquiladora qui avait pris son essor avec la signature de l'Accord de libre-échange nord-américain s'écroule. Des dizaines milliers d'ouvriers mexicains rentrent dans leurs provinces initiales. Selon l'Institut du fonds national pour le logement des travailleurs, 3.500 Veracruzains établis à Ciudad Juárez ont abandonné les logements qu'ils achetaient à crédit et sont rentrés dans leur État natal. Ils ne sont pas les seuls. Tout le nord du pays est touché. D'après les récentes données statistiques, 84 % des postes supprimés en novembre sont concentrés dans les États qui étaient jusque là les plus prospères : Basse-Californie, Sonora, Chihuahua, Nuevo León, Tamaulipas et Coahuila. Et les perspectives ne sont guère encourageantes. On estime que le secteur supprimera plus de 100 000 emplois en 2009.

VERS UNE INVERSION DES FLUX MIGRATOIRES?

Compte tenu des faibles perspectives d'emploi et du durcissement des politiques migratoires, beaucoup de candidats à l'émigration vers les pays industrialisés du Nord renonceraient à leur projet. Des observateurs des migrations prévoient pour cette année une baisse de 30 % du nombre de nouveaux migrants du Sud vers le Nord. Plus symptomatique encore, selon Joseph Chamie, ancien directeur de la Division de la population aux Nations unies, plusieurs

pays, dont l'Espagne, la République tchèque, les Émirats arabes unis et les États-Unis, font état d'un net mouvement migratoire de retour. « *Nous pourrions assister prochainement à un retour massif de migrants* », dit-il. Combien ? « *Pour faire une estimation prudente, je dirais des millions.* »

L'expression retour de massif migrants est un doux euphémisme qui signifie souvent expulsion massive de sans-papiers, corvéables jusqu'alors quand les industries locales avaient besoin de main d'œuvre docile, et jetable maintenant par temps de crise. En Malaisie, par exemple se quelques 200 000 Indonésiens ont ainsi été renvoyés chez eux en 2008 à la suite de fermetures d'usines.

En Grande-Bretagne, l'Institut de recherche économique et sociale estime qu'au cours du premier trimestre de cette année, 30 000 travailleurs, pour la plupart étrangers, pourraient quitter l'Irlande, touchée de plein fouet par la crise...

Avec l'aggravation de la conjoncture mondiale, cette tendance semble être appelée à s'accélérer. Selon les prévisions de l'Organisation internationale du travail (OIT), la récession va détruire 52 millions d'emplois dans le monde cette année. La demande s'est déjà effondrée dans le secteur énergétique, l'industrie légère, le bâtiment, la santé, l'hôtellerie et la restauration, des pôles d'attraction pour les travailleurs migrants, de l'étranger ou de l'intérieur. Résultat : la moitié des 13 millions de travailleurs immigrés employés dans les champs pétrolifères et l'industrie des services des pays du Golfe risque d'être licenciée dans les mois qui viennent et obligée de partir. « *C'est la pire crise économique depuis la Grande Dépression, et les temps vont être durs pour les migrants* »,

pronostique Demetrios Papademetriou, directeur du Migration Policy Institute, un groupe de réflexion américain sur les mouvements de population.

La poursuite éventuelle des tendances actuelles conduira-t-elle à une inversion des flux migratoires qui depuis la décolonisation sont essentiellement orientés des pays dit « du Sud » vers les pays « du Nord » ?

Cette hypothèse a été récemment défendue dans les colonnes du journal News-Week : « Avec le décollage de l'économie mondiale au cours des quatre dernières décennies, les plus dynamiques parmi les populations défavorisées ont cherché à sortir de ce que les experts appellent le "piège de la pauvreté" et se sont mises à rêver d'une vie à l'étranger.

Dans le même temps, la population des pays en développement a explosé et, dit l'économiste de l'université Harvard Jeffrey Williamson, "les ribambelles de bébés sont devenues des ribambelles de jeunes adultes, la tranche la plus réceptive aux incitations à l'émigration". Portés par les progrès technologiques qui ont facilité la recherche d'emplois dans des pays lointains et les envois de fonds au pays, des dizaines de millions de personnes ont pris la mer ou franchi montagnes et déserts, si bien que, depuis 1975, la population de migrants a plus que doublé.

La plupart des pays industrialisés ont accueilli ces nouveaux arrivants, et, à la fin des années 1990, la part de migrants dans la population mondiale a atteint 3 % – un

record. Mais aujourd'hui, alors même que la population mondiale continue de croître, la proportion de migrants décline. L'urbanisation accrue et l'arrivée massive de femmes sur le marché du travail ont contribué à la baisse des taux de fécondité dans le tiers-monde, réduisant la pression démographique qui avait poussé des millions de personnes à émigrer. L'amélioration des conditions de vie dans les pays émergents a incité davantage de gens à rester au pays. Aujourd'hui, c'est l'aggravation de la crise dans les pays riches qui les dissuade de partir. Ainsi, entre 2000 et 2006, un million de Mexicains avaient émigré chaque année aux États-Unis. Mais avec le repli du marché de l'emploi américain et des prévisions de croissance de près de 1 % cette année au Mexique, les experts prédisent que le pourcentage de Mexicains émigrant vers le nord sera inférieur de 39 % en 2009. »

Si une telle tendance se confirmait elle serait lourde de conséquences pour le monde en développement. Les migrants envoient dans leur pays une grande partie de l'argent qu'ils gagnent à l'étranger, ce qui constitue une source vitale de revenus pour les familles et un soutien pour l'économie de leur pays d'origine. Au cours de la dernière décennie, le montant des transferts de fonds a bondi, passant de 73 milliards de dollars à un record de 283 milliards en 2008. Les fonds transférés contribuent pour 45 % à l'économie du Tadjikistan, pour 38 % à celle de la Moldavie et

pour 25 % à celle du Honduras. Mais que se passe-t-il quand ce flux se tarit ? Le ministre de l'économie du Kirghizistan a récemment prévenu la population qu'une chute brutale des transferts de fonds pouvait conduire le pays à la faillite. Le Mexique se prépare lui aussi aux conséquences d'une baisse des envois de fonds. Les 23 milliards de dollars qu'il a reçus l'an dernier de migrants représentaient la deuxième source de revenus en devises après le pétrole, et ils ont servi à financer la création d'une entreprise sur cinq.

Il est trop tôt pour savoir l'ampleur que prendra ce mouvement de retour des travailleurs étrangers. Si les perspectives dans les pays riches se réduisent, beaucoup de migrants du Tiers-monde chercheront peut-être à tenter leur chance dans de nouvelles zones économiques émergentes. L'étape actuelle de la crise économique ralentit peut-être les flux migratoires transfrontaliers, mais qu'en sera-t-il demain si la crise perdure et si elle se double de bouleversements écologiques rendant impossible la survie dans des espaces de plus en plus vastes ? Il serait vraiment hasardeux de penser que l'ère des migrations de masse touche à sa fin.

[Sources : Newsweek, New York ; Hard News, New Delhi ; Al-Quds Al-Arabi, Londres ; Proceso, Mexico]

ÉTATS-UNIS

Les réfugiés haïtiens se mobilisent contre l'expulsion de 30.000 compatriotes

Plus de 10 000 membres de la communauté haïtienne de Floride ont pris part à une manifestation pour protester contre le projet d'expulsion massive de réfugiés haïtiens.

La marche du 4 avril organisée à West Palm Beach en Floride était la quatrième d'une série de manifestations projetées par les leaders de la communauté haïtienne qui critiquent l'ordre d'expulsion des haïtiens « illégaux » émis par la précédente administration fédérale. Les responsables de la coalition d'organisations haïtiennes entendent maintenir la pression et annoncent une nouvelle manifestation à Washington, le 6 mai 2009.

Dans leur lutte les leaders de la communauté haïtienne bénéficient de l'appui de plusieurs journaux et de la conférence épiscopale américaine.

Un ordre de déportation émis sous George W. Bush, après un moratoire de plusieurs mois, prévoit l'expulsion sans recours judiciaire - de plus de 30.000 haïtiens.

Au début du mois de mars les autorités américaines avaient indiqué qu'une nouvelle décision serait annoncée concernant la situation des sans papiers haïtiens. Les leaders de la communauté haïtienne réclament dans le meilleur délai l'arrêt des déportations et l'octroi de pièces d'identification aux immigrants illégaux. Les protestataires ont réclamé

de la nouvelle administration démocrate l'attribution aux sans-papiers du statut de protection temporaire, mettant l'accent sur la grave situation économique et sociale à laquelle fait face leur pays, Haïti.

Selon les organisateurs de la marche, environ 600 haïtiens sont actuellement détenus en Floride dans des centres des services d'immigration. Une fois qu'ils seront en possession des documents de voyage nécessaires, ils devront quitter les États-Unis.

[Sources : RadioKiskeya, AFP, Métropole Haïti.com]

COLONIES FRANÇAISES

Les frontières coloniales renforcées par la départementalisation de Mayotte

Pendant plusieurs semaines, les mobilisations aux Antilles ont fait la une de l'actualité. Cette longue épreuve de force a notamment débouché sur l'annonce par le président de la République de l'organisation prochaine « d'états-généraux de l'Outre-mer » accordant une large place à la « gouvernance » et au « modèle d'organisation de ces territoires ». Ce coup de projecteur inhabituel sur la « France d'outre-mer » rend d'autant plus criant le silence entourant la consultation des Mahorais qui, le 29 mars dernier, ont sans surprise répondu à plus de 95 % « oui » à la question suivante : « Approuvez-vous la transformation de Mayotte en une collectivité unique appelée "Département", régie par l'article 73 de la Constitution, exerçant les compétences dévolues aux départements et aux régions d'outre-mer ? ».

Il est paradoxal de constater que cette « départementalisation », selon le mot forgé par Aimé Césaire en 1946 lorsqu'il était rapporteur du projet de loi qui transforma la Guyane, la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion en départements, ne fasse pas débat : pendant la courte campagne ; la classe politique mahoraise et métropolitaine a été quasi unanime à se réjouir de la victoire annoncée du « oui ». Or, Aimé Césaire lui-même avait depuis longtemps compris que ce processus, « ruse de l'histoire » chargée de « détruire la colonisation » et de « donner le salaire des Français », était porteur des déceptions et du malaise identitaire que les grèves des

dernières semaines ont rappelés. Même si l'histoire de la colonisation des Comores est différente dans sa chronologie et ses logiques de celle des Antilles, il serait étonnant que la départementalisation apporte dans l'océan Indien les solutions aux maux qu'elle fut impuissante à résorber dans les Caraïbes.

Les quatre îles principales de l'archipel des Comores (Mayotte, Grande Comore, Mohéli et Anjouan) sont progressivement et successivement devenues des protectorats, puis des colonies françaises, entre 1841 et 1912. Longtemps rattachées administrativement à la « Grande île » voisine (Madagascar), elles ne faisaient pas partie des « joyaux de l'empire » et firent l'objet de peu d'attentions administratives et politiques. L'exploitation économique de l'archipel était mineure au regard de son importance maritime et stratégique. Quand la France dut abandonner sa dernière base militaire à Madagascar (Diego-Suarez, 1973), les Comores devinrent un des enjeux cruciaux d'une « Françafrique » se constituant sur les décombres de l'ancien empire colonial. C'est alors, au cours d'une tardive « décolonisation », que la « volonté » des populations fut instrumentalisée au service d'intérêts stratégiques.

En 1974, à l'inverse de ceux des autres îles des Comores, les habitants de Mayotte votèrent contre l'indépendance. En dépit de liens étroits et de communes racines historiques et culturelles, les rapports politiques entre les quatre îles étaient ponctués

de rivalités diverses, accentuées au début des années 1970 par les enjeux de prééminence liés au tardif processus de « décolonisation ». Le décompte par île n'aurait cependant pas dû avoir d'incidences : en droit international, les référendums d'autodétermination devaient en effet s'effectuer dans le cadre des frontières coloniales.

De ce fait, entre 1975 et 1995, l'Assemblée générale des Nations Unies adopta une vingtaine de résolutions réaffirmant la « souveraineté de la République fédérale islamique des Comores sur l'île de Mayotte ». À partir du milieu des années 1990, face à la désagrégation de l'Union des Comores, dans laquelle les services français ont joué un rôle décisif – que l'on se rappelle les coups d'État successifs fomentés par Bob Denard et ses sbires –, l'ONU a mis ses critiques en sourdine. La souveraineté française sur Mayotte n'a pourtant jamais été explicitement reconnue au plan international mais la partition de l'archipel était devenue possible. Le gouvernement français ne manqua pas de saisir cette occasion : alors que pendant vingt ans la circulation entre les îles de l'archipel était restée libre, la France chercha, à partir de 1995, à « boucler » les entrées à Mayotte. Elle le fit d'abord par l'instauration du « visa Balladur », quasiment impossible à obtenir ces dix dernières années depuis l'une des îles des Comores indépendantes, puis par la militarisation des côtes mahoraises. Il s'agit d'empêcher la circulation des habitants des autres

îles, interdits de séjour sur un sol qu'ils considèrent comme le leur et sur lequel ils ont, bien souvent, des attaches nombreuses. Au cours des cinq dernières années, les effectifs de la police et de la gendarmerie, épaulés par trois radars et quatre vedettes, ont presque triplé. La force des liens familiaux et économiques multiséculaires est cependant telle que ni les refus de visa, ni les poursuites en mer ne peuvent empêcher les échanges. Les soixante-dix kilomètres qui séparent l'île d'Anjouan de celle de Mayotte sont ainsi devenus un des principaux cimetières marins de la planète : entre 3 000 et 6 000 personnes y auraient perdu la vie depuis 1995.

Pour les Comoriens présents sur le sol mahorais, l'accès à un droit au séjour est extrêmement rare même lorsqu'ils vivent sur place depuis bien longtemps. Leur vie s'apparente à celle de « sans-papiers » souvent exploités, victimes de graves discriminations, notamment pour l'accès à l'éducation et aux soins. Chaque année depuis 2006, au mépris de toutes les règles de droit, ce sont plus de 16 000 personnes (comoriennes pour la plupart) dont plus de 2 000 mineurs, qui ont été expulsées après avoir été traquées et enfermées dans des conditions qualifiées « d'indignes de la République » tant par la Commission nationale de déontologie de la sécurité que par la Défenseure des enfants.

Le processus de départementalisation est souvent perçu comme la possibilité d'introduire l'égalité des droits et de mettre fin à la législation et aux pratiques d'exception. Les adaptations locales vont pourtant vider la départementalisation d'une grande partie de sa substance en matière de droits nouveaux. Le « Pacte pour la départementalisation de Mayotte » est explicite à ce sujet : l'introduction de droits nouveaux et de prestations sociales sera progressive. Les minima sociaux seront plafonnés à un niveau qui ne pourra pas, dans un premier temps, dépasser 25 % de celui en vigueur dans l'Hexagone. Cette période de transition est justifiée par l'argument selon lequel la « départementalisation ne doit pas conduire à une déstabilisation de l'économie et de la société mahoraises ». Les étapes vers le nouveau statut de l'île, conduites à marche forcée depuis 2000, ont pour-

tant déjà profondément déstabilisé la société mahoraise. La départementalisation risque d'aggraver ce processus, en particulier auprès des résidents qui continuent de se référer à la seule justice des cadis (juges coutumiers de droit musulman) et se défient des administrations dirigées par des expatriés symboles d'un pouvoir lointain et étranger. La « déstabilisation » de l'île est aussi le fruit d'une situation coloniale vieille de 160 ans et dont il est permis de se demander si la départementalisation vient la parachever ou l'infléchir.

Au sujet de la guerre menée à Mayotte contre les « non mahorais », le « Pacte pour la départementalisation » est à nouveau très clair : « les règles de droit de l'entrée, de l'éloignement et du séjour sur le territoire national, spécifiques à Mayotte, ne sauraient être affectées par la départementalisation ». Yves Jégo, secrétaire d'État à l'Outre-mer, répète depuis plusieurs mois que la départementalisation de Mayotte devra avoir pour contrepartie « *d'avantage de fermeté dans la lutte contre l'immigration clandestine* ». De son côté, le préfet de l'île, Denis Robin, en appelle au « *civisme* » des Mahorais, en affirmant que « *l'efficacité de [la politique actuelle] ne peut reposer uniquement sur l'État. Les Mahorais doivent apporter leur concours à cette politique par une attitude civique et responsable* ». De tels propos risquent d'apparaître comme des encouragements à la chasse aux « non Mahorais » et ne peuvent qu'aggraver les tendances xénophobes et les crispations identitaires.

Le Pacte pour la départementalisation parle « d'inventer un nouvel avenir qui inscrira pleinement Mayotte dans sa géographie » et rappelle que le « développement passe en partie par des échanges avec les îles de l'Océan Indien ». Or, le processus de départementalisation, dénoncé par l'Union des Comores, entrave et complique les évolutions et les coopérations institutionnelles. Comment envisager un avenir harmonieux sans l'abolition du si meurtrier « visa Balladur », sans le respect du droit à la circulation au sein de l'archipel des Comores et des droits fondamentaux de tous ? À défaut, la départementalisation sera avant tout une nouvelle étape dans le harcèlement policier et militaire d'une partie de la population de Mayotte, indûment considérée comme « étrangère ».

[Source : rue 89]

MAYOTTE

Départementalisation de Mayotte : une nouvelle fabrique de sans papiers ?

La révision en cours de l'état civil à Mayotte est une opération hautement symbolique de la transition du droit local fondé sur les préceptes de la religion musulmane vers le droit commun. « *Tant qu'on n'était pas un département, la citoyenneté et l'identité ne peuvent qu'être approximatives. En intégrant le droit national, on devient un citoyen à part entière* », assure Ibrahim Aboubacar, conseiller général (PS).

Huit ans après son lancement, la révision administrative qui franchit une nouvelle étape avec la départementalisation est loin d'être achevée aboutit à une hausse du nombre de sans-papiers indépendamment des vague migra-

toire en provenance des autres îles de l'archipel des Comores. Pourtant farouche partisan de l'intégration, Mansour Kamardine, avocat, ancien député (UMP), tempête : « *Les Mahorais avaient un état civil bâti sur les anciennes règles. Ils se retrouvent comme des sans-papiers parce que l'État ne s'est pas donné les moyens de mettre en place le nouveau système.* »

Depuis 2001, une commission de révision de l'état civil (CREC), tente

commune par commune, reconstituer l'histoire et de donner une nouvelle identité aux Mahorais inscrits jusque-là sur une "carte jaune" délivrée par les cadis. La CREC doit rechercher les documents ou les preuves, y compris orales, qui remontent sur une période de quatre-vingt-dix ans pour les actes de naissance, cinquante ans pour les mariages et trente ans pour les enterrements.

La tâche est d'autant plus complexe que les anciens registres se révèlent approximatifs. Dans la tradition musulmane, on est « fils ou fille de », sans patronyme. On naît « vers... », sans autre indication qu'une date incertaine ou la référence à un événement climatique.

Les missions parlementaires du Sénat, à l'automne 2008, et de l'Assemblée nationale, en février, ont découvert avec effarement des documents endommagés par les termites ou les intempéries. Voire inexistantes après le transfert de la capitale de l'archipel de Dzaoudzi (Mayotte) à Moroni (Comores) jusqu'à l'indépendance en 1974.

Le choix d'une nouvelle identité a révélé des surprises. L'absence de concertation dans certaines familles a produit des dénominations différentes. Haïdar Attoumani Saïd, responsable du service de la ville de Koungou, au nord de l'île, relève aussi la difficulté de faire comprendre des actes rédigés en français par

une majorité de gens qui ne parlent pas la langue. À ce jour, « *la commission a pris 77.400 décisions de reconstitution d'identité et produit autant d'actes* », précise Thomas Michaud, vice-procureur. Plus de 16 000 dossiers seraient en instance ; M. Kamardine évalue à plus de 500 000 le nombre d'actes nécessaires pour achever cette opération. Les travaux de la CREC ont aussi été retardés par le délai de remplacement de la présidente, partie en août 2008, et dont le successeur arrivera le 31 mars.

« *Il n'est pas normal d'attendre huit ans pour avoir une réponse de la commission indispensable à la délivrance d'une carte d'identité ou d'un passeport* », s'indigne Hamadi Binali, maire de Sada. Dans cette commune de 8 000 habitants de la côte ouest, des incidents se sont produits, mardi 24 mars, après la radiation des listes de 475 électeurs sur près de 4 000 inscrits.

« *Si c'est une façon de dire aux Mahorais qu'il leur faudra attendre que l'état civil soit fiable pour bénéficier des droits sociaux, c'est inacceptable* », s'indigne Sarah Mouhoussoune, conseillère générale (Mouvement départementaliste de Mayotte) de Dembeni. Une réforme pour accélérer le traitement des dossiers est à l'étude. Les sénateurs viennent d'adopter des dispositions pour achever cette régularisation avant le 31 décembre 2010. Une échéance que les élus jugent totalement irréaliste.

[Source : *Le Monde*]

DÉMANTÈLEMENT DE L'AIDE AUX ÉTRANGERS

La CIMADE évincée de plusieurs centres de rétention au profit d'associations plus dociles ?

Jusqu'à présent, la Cimade (service œcuménique d'entraide) était la seule organisation habilitée à épauler les étrangers retenus en centres de rétention. Mais l'an dernier, l'ex-ministre de l'Immigration, Brice Hortefeux, avait manifesté sa volonté de voir d'autres associations susceptibles de moindre indépendance, agir dans ces centres.

L'appel d'offres lancé en août 2008 ayant été annulé en octobre par le tribunal administratif qui souhaitait une « meilleure définition des compétences juridiques des candidats. » Un nouvel appel d'offres avait été lancé en décembre. Le ministère de l'Immigration a rendu ses arbitrages vendredi 10

avril.

Grain de sable qui parvenait parfois à enrayer la machine à expulser, épine dans la sinistre politique du chiffre du ministère de l'immigration, la Cimade sera expulsée de nombre de centres de rétentions. Ainsi en a décidé le gouvernement. L'association qui assurait une aide juridique dans tous la CRA français n'interviendra plus que dans ceux de Bordeaux, Nantes, Rennes, Toulouse et Hendaye, de Nîmes, Perpignan et Sète et celui du Mesnil-Amelot.

Le ministre de l'infâme à beau jeu de prétendre mettre fin au « monopole de la Cimade », il en finit surtout avec la possibilité de coordination de l'information et de dénonciation de ce qui se déroule derrière les murs et les barbelés des nouveaux camps d'internement avant expulsion d'étrangers qui ont pour seul tort d'être privé du droit de libre résidence et circulation pourtant garanti par l'article 18 de la Déclaration des Droits de l'Homme.

La Cimade, quoi que d'aucun en dise, a fait la preuve de son sérieux et de son éthique dans son rôle de soutien aux étrangers retenus et c'est bien la constance de son engagement, son indépendance et sa résistance aux pressions qui posait problème au gouvernement de « Nicolas le petit ».

Le ministère a fait le choix d'éclater la mission de veille et d'aide juridique en CRA en répartissant en huit lots la trentaine de centres répartis à travers la France. Deux associations d'aide aux demandeurs d'asile, Forum réfugiés et France Terre d'asile et seront présentes pour la première dans les centres de Lyon, Marseille et Nice (lot 3) et pour la seconde dans ceux de Palaiseau, Plaisir, Coquelles et Rouen-Oissel (lot 7). L'Assfam, spécialisée dans l'accueil et l'intégration des migrants et employant 110 salariés interviendra dans les centres de Bobigny, Paris et Vincennes (lot 8). L'Ordre de Malte sera présent dans les CRA de Lille, Metz et Geispolsheim près de Stras-

bourg (lot 2). Cette organisation catholique gère des centres médicaux dans une vingtaine de pays. À cette action hospitalière, l'ordre de Malte a ajouté récemment un pôle d'« aide à la famille ». En réponse à l'appel d'offre du gouvernement l'ordre a présenté un projet de réinsertion des étrangers dans leur pays d'origine, via ses 120 « ambassadeurs » répartis dans le monde.

Si Forum réfugiés, France Terre d'asile et L'Assfam peuvent se prévaloir d'une action auprès de réfugiés, ces associations ne sont pas renommées pour l'éclat de leur action dénonciatrices des dérives des politiques répressives à l'égard des migrants. Quant à l'ordre de Malte, sa vocation « d'aide au réfugiés » semble récente sinon opportuniste. Son activisme caritatif frise la caricature avec sa vocation « d'aider au retour » des expulsés.

Mais la décision la plus inquiétante du ministère concerne la nomination d'une cinquième organisation, totalement inconnu des acteurs de la défense du droit des étrangers, le Collectif respect interviendra dans les centres de rétention d'outre-mer (lot 5) : celui de la Guyane, de la Réunion et de la Guadeloupe, d'où sont expulsés plus de 12 000 personnes par an. Émanation de l'UMP, ce collectif a été créé en 2003 au lendemain du match de football France-Algérie au cours duquel La Marseillaise avait été sifflée. Il a pour but de « promouvoir le respect dû à l'autorité légitime, et en particulier aux institutions et au président de la République ». Jusqu'en décembre 2008, son président était Frédéric Bard, membre de l'UMP Paris et chargé de mission au département développement solidaire du ministère de l'immigration. Le fait de confier l'assistance et l'aide juridiques des sans-papiers en rétention dans les territoires d'outre-mer à une association sous-tutelle de l'UMP est particulièrement choquant et inquiétant pour le futur.

Dans son communiqué, le ministre, Eric Besson, a appelé l'ensemble de ces acteurs à coordonner leur action. Celui-ci prétend vouloir ainsi mettre en place un dispositif à même de « faciliter l'échange de bonnes pratiques, la connaissance de la réglementation ainsi que la mutualisation de formations et de compétences, et de permettre des échanges réguliers et approfondis entre associations ».

Forum Réfugiés et France Terre d'Asile se sont dites prêtes à cette « collaboration ». La Cimade, pour sa part, craint que la décision du ministère qui, souligne-t-elle, « confirme le démantèlement de la mission d'accompagnement et de défense des droits des étrangers en la confiant à six associations différentes, éclatées en huit lots », ne conduise ces dernières à « se poser en concurrentes les unes des autres ». Et dès lors que le « rôle de contre-poids des ONG et la défense des droits des étrangers deviennent quasi-impossible ».

Ces craintes, semblent d'autant plus fondées que pour le ministère la mission d'intervention confiées aux intervenant ne consiste plus comme c'était le cas jusqu'alors « à informer les étrangers et à les aider à exercer leurs droits » ; sans aucune consultation parlementaire, la nature de l'intervention a été réduite par décret à une fonction « d'information, en vue de l'exercice de leurs droits ».

[Source: QSP, AFP, Cimade, Le Monde]

Appel pour un camp NO BORDER à Calais les 23-29 juin

Le camp No Border de Calais est un projet mené par des militantEs françaisES et belge, et des groupes de soutien français en coopération avec le réseau No Borders britannique. Il vise à mettre en lumière la situation à Calais et dans le nord de la France, construire des liens avec les communautés de migrantEs, contribuer à développer les liens entre les groupes qui les soutiennent, et enfin défier les autorités sur le terrain pour protester contre la répression croissante contre les migrantEs et les militantEs de la région.

Le camp revendique la liberté de circulation pour tous et toutes, la fin des frontières et des contrôles migratoires. Nous appelons à un mouvement radical contre les systèmes de contrôle qui nous divisent entre citoyenNEs et non-citoyenNEs, entre avec et sans papiers.

POURQUOI CALAIS ?

Nous avons choisi Calais pour deux raisons essentielles. C'est un lieu important dans l'histoire du développement des contrôles migratoires et depuis longtemps un goulet d'étranglement pour celles et ceux qui cherchent à se rendre en Grande-Bretagne. C'est surtout un lieu d'affrontement entre ceux qui veulent stopper toute migration vers l'Union Européenne et ceux qui luttent pour détruire les barrières entre les peuples, les frontières qui empêchent la liberté de circulation pour tous et toutes, et non pour quelques privilégiés.

Depuis le milieu des années 90, des dizaines de milliers de migrants ont vécu à Calais sans aucune ressource, contraints de dormir à la dure dans la "jungle" dans l'espoir de pouvoir un jour traverser la Manche vers l'Angleterre. En 1999 la Croix Rouge a ouvert un centre dans la ville voisine de Sangatte, mais celui-ci a dû fermer sous la pression conjuguée de la France et de la Grande-Bretagne. Depuis, une présence policière et une répression renforcées obligent des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants à errer dans la région de Calais et le long des côtes du Nord de la France, de la Belgique et des Pays-Bas. Ils et elles sont régulièrement brutalisés par la police, victimes de gaz lacrymogènes, battuEs, arrêtéEs et enfermés régulièrement au Centre de Rétention Administrative (CRA)

de Coquelles. La police brûle régulièrement leurs abris et les maigres possessions qu'ils contiennent. Les groupes qui les soutiennent en leur fournissant des repas et de l'aide humanitaire subissent une répression croissante par la police et plusieurs militantEs ont été arrêtéEs ces derniers mois. Pendant ce temps, le ministre de l'immigration Phil Woolas a appelé à la construction d'un centre de rétention permanent à l'intérieur du Port de Calais.

LA PARTIE LA PLUS VISIBLE DE L'ICEBERG
Calais n'est pourtant qu'une petite partie de l'ensemble des contrôles migratoires européens, une frontière interne majeure au sein du système hi-tech des frontières européennes. Depuis le début des années 2000, l'UE s'emploie à construire "l'Europe Forteresse" en externalisant ses frontières en Asie et en Afrique avec des patrouilles frontalières en Méditerranée, en Lybie et sur la côte Ouest de l'Afrique grâce à l'agence Frontex (Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures), et via sa politique extérieure qui permet de payer des États, de l'Ukraine jusqu'au Maroc, pour effectuer à sa place le travail de prévention de l'immigration.

LES DROITS DES MIGRANTS SONT AUSSI CEUX DES TRAVAILLEURS
À travers ce système de contrôle aux frontières, les autorités créent deux sortes de migrants : une minorité de migrants "qualifiés", considérés comme "utiles" à l'État, et une majorité de travailleurs sans papiers, à laquelle aucun droit n'est garanti et qui se retrouve donc exploitée à loisir sur le marché du travail. C'est pourquoi notre combat pour la liberté de circulation est également un combat pour les droits de tous les travailleurs.

LA SOLIDARITÉ TRANSNATIONALE MARCHE !
Établir des liens en travaillant ensemble nous permet d'échanger de l'information à un niveau transnational, et

ainsi d'exploiter les failles et les fissures de cette "Europe Forteresse". En novembre dernier, c'est en partie grâce à un effort de solidarité transnationale que la déportation organisée de réfugiés afghans de Calais à Kaboul a pu être empêchée.

CAMPER ET FAIRE CAMPAGNE CONTRE LES FRONTIÈRES
Ce camp s'inscrit dans la tradition des camps No Border organisés à travers le monde depuis les années 90. Comme le camp de Lesbos au mois d'août prochain, ce sera un espace pour partager des informations, des compétences et des expériences, un espace pour préparer et réaliser des actions contre le système des frontières qui nous divise tous et toutes. Depuis des siècles, les puissances impérialistes européennes exploitent la terre, les ressources et les populations de la majorité de la planète pour s'enrichir et devenir plus puissantes, semant sur leur passage la guerre, la destruction de l'environnement et des inégalités criantes. Tenter le voyage vers le Royaume Uni, c'est lutter contre cette injustice. La situation calaisienne est une conséquence de la politique d'immigration britannique et nous appelons les groupes, réseaux et individus à agir à travers la Manche pour participer au mouvement global de solidarité qui défend leur droit qui défend leur droit à la circulation à travers les frontières.

ÉGALITÉ DES DROITS POUR TOUTES !
PERSONNE N'EST ILLÉGAL. LIBERTÉ DE CIRCULATION ET D'INSTALLATION POUR TOUTES !
<http://calaisnoborder.eu.org/>
calais@riseup.net
<http://london.noborders.org.uk/calais2009>

Contact à Calais :
noborder-grouperlocal-calais@hotmail.fr

[Source : z'pajol]

Imprimez, diffusez

le quotidien des sans-papiers

envoyez vos informations sur le site du quotidien :

<http://sanspapiers.info>

Pour nous contacter : **09 52 73 81 53**